

Dossier de candidature du Parc naturel régional de Chartreuse pour un Projet Agro Environnemental et Climatique (PAEC)



mai 2015



SOMMAIRE

PARTIE 1: Présentation générale du PAEC	1
1.1 Présentation du Parc Naturel Régional de Chartreuse.....	1
1.2 Le Périmètre du PAEC	1
1.3 Ambitions du projet.....	2
1.4 Partenaires mobilisés.....	2
PARTIE 2: Diagnostic de territoire	3
2.1 Le territoire de Chartreuse	3
2.2 Diagnostic agricole et pastoral.....	3
2.3 Diagnostic environnemental	8
2.4 Eléments de diagnostic socio-économique.....	11
2.5 L'analyse des enjeux identifiés : atouts / faiblesses et opportunités menaces	11
2.6 Historique et bilan des dispositifs agro-écologiques	12
PARTIE 3: Stratégie du PAEC Chartreuse	14
3.1 Enjeux environnementaux retenus.....	14
3.2 Zones d'Interventions Prioritaires proposées.....	17
3.3 Listes des MAEC proposées.....	19
3.4 Durée du PAEC.....	20
3.5 Actions complémentaires.....	20
3.6 Articulations avec les autres programmes de développement du territoire	20
3.7 Les perspectives après le PAEC	21
PARTIE 4: Gouvernance et modalités de suivi et évaluation du PAEC	22
4.1 Gouvernance	22
4.2 Animation	22
4.3 Modalités de suivi et évaluation	23
PARTIE 5: Budget prévisionnel et plan de financement	25
CONCLUSION	25

LEXIQUE DES SIGLES

ANNEXES

PARTIE 1 : PRESENTATION GENERALE DU PAEC

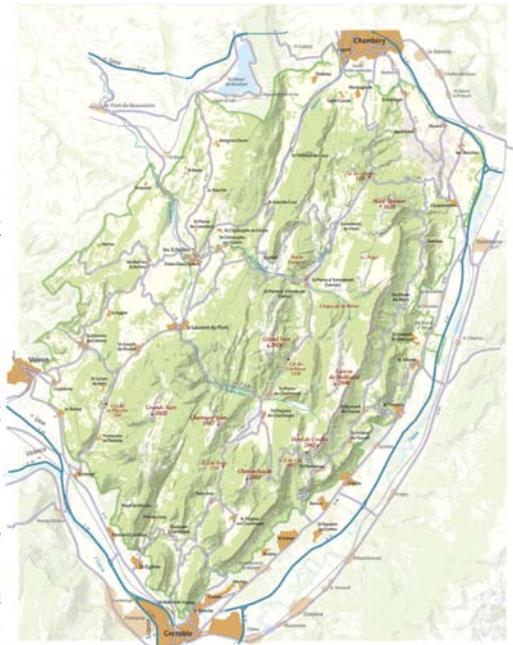
1.1 Présentation du Parc naturel régional de Chartreuse

Conformément aux missions générales qui lui sont dévolues par la loi, le Parc Naturel Régional de Chartreuse doit concilier le développement économique et social du territoire avec la préservation de l'environnement et des paysages. Dans ce cadre, le Parc de Chartreuse s'est porté opérateur des principaux espaces soumis à réglementation environnementale sur son périmètre : la Réserve Naturelle des Hauts de Chartreuse ; les sites Natura 2000 (Hauts de Chartreuse, Charmant Som et gorges du Guiers Mort et tourbières de l'Herrétang) ; l'Espace Naturel Sensible du Col du Coq.

En dehors de ces sites, le territoire du PNR de Chartreuse contient également de nombreuses zones à fort intérêt environnemental, ces sites naturels étant porteurs d'activités agricoles pour certains.

De même, le Parc Naturel Régional de Chartreuse développe depuis 20 ans un savoir faire fondé sur une approche transversale du développement et des problématiques du territoire. La mobilisation des acteurs agricoles au travers de l'Association des Agriculteurs de Chartreuse (AAC) est depuis le départ une préoccupation forte et clairement identifiée dans la charte et en lien avec les programmes actuels. Logiquement, le Parc de Chartreuse s'est positionné comme structure en capacité de mobiliser et rassembler les différents acteurs concernés autour des enjeux agro-environnementaux sur l'ensemble du massif, en cohérence avec l'axe 1 de sa charte : **« S'appuyer sur le dynamisme des acteurs locaux pour porter et partager le projet de territoire »**.

Compte-tenu de l'ensemble de ces éléments, les élus du Parc ont décidé que celui-ci devait être porteur du Projet Agro-Environnemental et Climatique (PAEC) afin d'assurer la mise en cohérence des fonctions économiques, environnementales et paysagères de ces espaces.



1.2 Le périmètre du PAEC

Le périmètre du PAEC ne comprend que des communes adhérentes au Parc de Chartreuse. Le périmètre identifié tient compte du PAEC voisin de Métropole Savoie qui est en chevauchement avec le territoire du Parc sur 7 communes (Cognin, Les Marches, St Baldoph, Myans, Vimines, St Cassin et Montagnole). Le périmètre du PAEC Chartreuse est donc défini sur 53 communes entières et 7 pour partie mais sur des Zones d'Intervention Prioritaires différentes (Annexe 1).

Ce périmètre correspond au zonage administratif suivant :

- Communauté de Communes Coeur de Chartreuse pour 16 communes
- Communauté de Communes du Lac d'Aiguebelette pour 1 commune
- Communauté de Communes du Grésivaudan pour 14 communes
- Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais pour 9 communes
- Communauté d'Agglomération de Grenoble pour 11 communes
- Communauté de Communes Coeur de Savoie pour 3 communes
- Communauté d'Agglomération Chambéry Métropole pour 5 communes

La cohérence de ce périmètre a été également conçu dans un souci de cohérence environnementale et agricole incluant ainsi les périmètres des autres programmes portés par le Parc de Chartreuse : le périmètre du PAEC prend en compte les périmètres du Plan Pastoral Territorial, du PSADER, des sites Natura 2000, de la Réserve Naturelle Nationale des Hauts de Chartreuse et des Espaces Naturels Sensibles. Ce périmètre intègre également complètement la zone d'intervention de l'Association des Agriculteurs de Chartreuse (AAC), partenaire privilégié du Parc sur la mobilisation des agriculteurs et des questions agricoles.

La candidature du PAEC Chartreuse renforce donc le projet agro-environnemental du territoire à travers ces différents programmes. Le PAEC contribuera à la réalisation de leurs objectifs, et bénéficiera des actions complémentaires soutenues par ces programmes.

1.3 Ambitions du projet

Les ambitions du PAEC Chartreuse s'articulent autour de quatre axes :

- ✓ Impulser une dynamique de bonne gestion de l'espace et de protection des zones à forts enjeux environnementaux ;
- ✓ Favoriser la mobilisation des élus et acteurs des enjeux agro-environnementaux du territoire ;
- ✓ Maintenir, inciter et développer des pratiques agricoles en lien avec les enjeux environnementaux de Chartreuse, en proposant des mesures agro-environnementales et climatiques aux agriculteurs ;
- ✓ Inclure et lier les MAEc à d'autres projets de territoire portés par le Parc et qui participent à un développement de l'agriculture respectueuse de l'environnement).

1.4 Partenaires mobilisés

La construction du PAEC s'est inscrite dans une démarche de concertation avec les différents acteurs de l'agriculture et du pastoralisme. Plusieurs rencontres ont été organisées où étaient conviés les partenaires suivants :

Partenaires techniques :

- les Chambres d'Agriculture de l'Isère et de Savoie Mont Blanc
- la Fédération des Alpages de l'Isère (FAI)
- la Société d'Economie Alpestre de la Savoie (SEA 73)
- les Conservatoires des Espaces Naturels (CEN) 38 et 73
- la Fédération Rhône-Alpes de Protection de la Nature (FRAPNA Isère et Savoie)
- les Ligues de Protection des Oiseaux (LPO) Isère et Savoie
- Le Syndicat Interdépartemental d'Aménagement du Guiers de ses Affluents (SIAGA)
- le Syndicat Mixte de l'Avant Pays Savoyard (SMAPS)
- la Réserve Naturelle des Hauts de Chartreuse

Partenaires professionnels :

- l'AAC (Association des Agriculteurs de Chartreuse)
- les Coopératives laitières des Entremonts et de Miribel les Echelles
- les Groupements Pastoraux et alpagistes
- les agriculteurs du site Natura 2000 de l'Herrétang (engagés jusque là dans des MAE).

Partenaires Institutionnels :

- les EPCI (Communautés de Communes de Coeur de Chartreuse, Métropole Grenobloise, Pays Voironnais, Grésivaudan, Coeur de Savoie, Chambéry Metropole)
- Conseil Départemental Isère et Savoie
- Direction Départementale des Territoires (Isère et Savoie)

Les échanges ont permis la construction concertée du PAEC de Chartreuse notamment grâce à une forte mobilisation des agriculteurs du territoire ainsi que la mise en ligne du projet sur le site internet du Parc de Chartreuse(Annexe 2).

PARTIE 2 : DIAGNOSTIC DE TERRITOIRE

2.1 Le territoire de Chartreuse

Le Parc Naturel Régional de Chartreuse (PNRC), à cheval sur les deux départements de l'Isère et de la Savoie, s'étend sur une surface de 91 300 ha. Le PNRC est entouré par Grenoble au Sud, Chambéry au Nord et Voiron, à l'Ouest du massif. Sa localisation fait de ce territoire un lieu attractif pour le tourisme. Le PNRC a été créé en 1995 et compte aujourd'hui 60 communes adhérentes, majoritairement de petites tailles : en moyenne 863 habitants pour les communes du centre du parc (Insee, 2010).

Les pôles économiques majeurs et bassins de vie de grandes tailles qui environnent le Parc de Chartreuse soumettent celui-ci à de fortes pressions (foncière, touristique, ...). L'agglomération de Grenoble ne cesse de grandir pour accéder au statut de métropole et obtenir des compétences renforcées. La vallée de l'Isère est la plus importante et se situe à l'Est du massif, elle concentre population et industries. Le territoire du PNRC est donc à la fois sous pression et attiré par ces bassins économiques situés à sa périphérie notamment pour l'emploi.

Les différents paysages de Chartreuse tirent leur originalité de l'importance de la forêt, des falaises et des gorges, omniprésentes dans le massif : ce système paysager dessine l'organisation des différentes vallées et sommets. L'action conjuguée de l'agriculture et de l'exploitation forestière, toutes deux très présentes sur le massif, est à l'origine d'une mosaïque bois-espaces ouverts caractéristique : Les différents espaces ouverts constituent des unités paysagères structurantes pour le territoire dans lesquelles on dénombre plusieurs grands alpages.

On distingue les unités paysagères suivantes : les coteaux viticoles des piémonts Nord de Chartreuse, les Balcons Sud, le Pays Voironnais, le Haut Grésivaudan avec le plateau des Petites Roches, le Val de Couz, la vallée du Giuers et les Hauts de Chartreuse avec la vallée des Entremonts.

Le PNRC se trouve à proximité de nombreux Parcs Naturels Régionaux ou nationaux. Les PNR du Vercors et des Bauges encadrent le PNR de Chartreuse au Sud et au Nord. Cette proximité entre ces trois PNR permet notamment de créer des liens pour favoriser l'échange d'expériences et d'idées et d'éventuels partenariats pour des projets en commun. Ainsi des visites inter-parcs sont régulièrement organisées.

2.2 Diagnostic agricole et pastoral

✓ Diagnostic agricole

Exploitations Agricoles	<ul style="list-style-type: none">• 670 exploitations agricoles• 50 % d'exploitations professionnelles• 84 % d'entreprises individuelles
Capital Humain	<ul style="list-style-type: none">• 823 UTA• 78 % UTA familiale• 22 % UTA salarié
Espaces agricoles	<ul style="list-style-type: none">• 23% du territoire de Chartreuse• 75 % de surfaces herbagères
Types de systèmes de production	<ul style="list-style-type: none">• Viticulture : 22% des exploitations• Bovin viande : 15 % des exploitations• Grandes cultures : 13% des exploitations• Bovins lait : 11% des exploitations

- **Des petites structures**

La Surface Agricole Utilisée (SAU) en Chartreuse est de 17 931 ha (données de 2010). Elle a diminué de 16% entre 1988 et 2010 et de 10 % entre 2000 et 2010 (IRSTEA, 2014). Par contre la SAU par exploitation a nettement augmenté et est aujourd'hui à 27 ha en moyenne par exploitation, soit presque le double de 1988. Les exploitations se sont donc agrandies. Cependant, cette surface moyenne reste très faible comparée à la moyenne française qui était de 55 ha/exploitation en 2010 (Agreste, 2010). Les exploitations de Chartreuse sont donc toujours en majorité classées dans les « petites exploitations ».

Les communes du piémont du Grésivaudan, et quelques communes du bassin des Echelles, concentrent les moyennes et grandes exploitations. Le reste du territoire, au cœur de la Chartreuse, ainsi que les communes viticoles du nord est du PNRC héberge en majorité des petites structures.

Malgré leur taille modeste, les exploitations de Chartreuse emploient plus de main d'œuvre que la moyenne des petites structures françaises en raison notamment de l'activité viticole. On comptait en moyenne 1.2 UTA par exploitation en 2010.

- **De nombreuses prairies**

La SAU est marquée par la **présence majoritaire de surfaces en herbe**, soit environ **75% de la SAU totale** et 64 % de prairies permanentes.

En effet, les exploitations de Chartreuse sont majoritairement des exploitations d'élevage, élevage conduit généralement de manière extensive. Ainsi, les besoins de surfaces en herbe sont importants. La situation bioclimatique ne permettant pas la culture de céréales dans le cœur du massif, les élevages ont donc recours à une ressource naturellement présente et abondante en Chartreuse : l'herbe. Si l'on regarde l'ensemble des exploitations, **443 exploitations sur 670 ont des prairies permanentes productives** sur leur exploitation.

Les surfaces en herbe de Chartreuse représentent un enjeu économique très important. Les élevages souhaitent renforcer leur autonomie fourragère pour limiter les coûts de production.

- **Une filière laitière importante**

La majorité des exploitations en vaches laitières est concentrée au nord du PNRC, sur le bassin de Saint Laurent du Pont/Les Echelles et sur la vallée des Entremonts.

En 2010, 92 exploitations avaient une production laitière, soit une baisse de 43 % du nombre d'exploitations laitières en une décennie (Agreste, 2010). En moyenne, les troupeaux de ces exploitations sont de 34 vaches avec l'utilisation de races Abondance, Montbéliarde et Tarine. Avec environ 73 ha par exploitation en bovin lait, les fermes laitières de Chartreuse sont des élevages majoritairement extensifs ; elles utilisent 5 294 ha de terres soit 30 % de la SAU de Chartreuse (Agreste, 2010).

Sur ces 92 exploitations laitières, 26 livrent le lait à la coopérative laitière des Entremonts, 10 à la coopérative de Miribel et 22 transforment leur lait à la ferme (Agreste, 2010). Les autres exploitations soit environ 30, livrent à d'autres coopératives comme Danone, Lactalis, la fromagerie de Sainte Colombe, Sodiaal.

Ce sont les structures laitières qui exploitent le plus de surfaces. Outre leur rôle économique, leur maintien est donc primordial pour l'entretien du paysage, le maintien de milieux ouverts favorables à la biodiversité et pour prévenir des risques naturels (glissement de terrains, avalanches,...).

La coopérative à gestion directe des Entremonts est un acteur majeur de la filière laitière de Chartreuse, regroupant 26 coopérateurs et collectant environ 4 millions de litres de lait par an avec 430 tonnes de fromage produites en 2013. La majorité de ces fromages est vendue à la SICA du Granier, magasin attaché à la coopérative et premier client de la coopérative (également actionnaire majoritaire). Ces deux structures fonctionnent ensemble et sont indispensables l'une à l'autre. Environ 38 000 clients fréquentent ce magasin ; ce sont alors 4.5 équivalent temps plein qui ont été embauchés pour assurer la vente (soit 8 personnes au total).

La coopérative de Miribel les Echelles compte aujourd'hui 10 coopérateurs, produisant environ 2,4 millions de litres de lait. Elle a subi de nombreux changements ces dernières années, dus à la diminution brutale du nombre de coopérateurs. Auparavant la coopérative de Miribel transformait une partie du lait en fromage sur place. Aujourd'hui, c'est une coopérative de vente, c'est-à-dire qu'elle collecte et vend le lait à une société de transformation (Les Fromages de Sainte Colombe) basée à Saint-Genix-sur-Guiers. Dans cette entreprise, une partie du lait est transformée en Indication Géographique Protégée (IGP) Saint-Marcellin.

La Chartreuse est couverte par 4 périmètres d'IGP fromagères : l'IGP Emmental Français Est Central qui couvre l'ensemble du PNRC, l'IGP Gruyère qui ne concerne pas les communes au Sud-Ouest du PNRC, l'IGP Saint-Marcellin sur les communes au centre-Ouest, et les IGP Tomme de Savoie et Emmental de Savoie sur les communes savoyardes de la Chartreuse.

Par ailleurs, certains fromages au lait de vache mais aussi de brebis et de chèvres bénéficient de la marque « Produits du Parc naturel régional de Chartreuse ». Cette marque montre un engagement de la part des producteurs à renforcer leurs pratiques d'élevage respectueuses de l'environnement et à développer la fabrication de produits agricoles de qualité en lien avec le territoire.

A l'heure de la disparition des quotas, la question de la pérennité de la filière laitière et de la transmission des exploitations des coopérateurs est un sujet majeur pour l'avenir des coopératives de Chartreuse.

- **Des productions diversifiées**

En Chartreuse, les exploitations ayant une activité agricole exclusive ne représentent que 30% du total des exploitations. En nombre d'exploitations, cela représentait 195 fermes en 2010. 109 exploitations agricoles, soit 16 % des exploitations de Chartreuse, ont une activité agricole considérée économiquement comme « non professionnelle ».

Les exploitations spécialisées en viticulture sont les plus nombreuses : elles sont au nombre de 145. Viennent ensuite les exploitations spécialisées en bovin viande au nombre de 99 et les exploitations spécialisées en grandes cultures au nombre de 90 (Agreste, 2010).

Si l'on agrège toutes les exploitations ayant une activité d'élevage (bovin, caprin, ovin, ...) exclusive ou pas, celles-ci sont au nombre de 398, soit 60% des exploitations de Chartreuse. Les élevages spécialisés bovins (lait ou viande), majoritaires par rapport aux autres types d'élevages, représentent 30% des exploitations de Chartreuse.

Enfin, les exploitations en maraîchage et arboriculture constituent les productions les moins représentées en Chartreuse avec moins de 2% du total des exploitations. Une production comme l'apiculture concerne aujourd'hui 46 exploitations agricoles, dont 10 seulement sont « professionnelles ». Alors que le nombre de ces exploitations a chuté de moitié en 10 ans, l'apiculture reste un enjeu fort au regard du potentiel mellifère et nectifère des ressources (forêts et prairies naturelles) pour lequel la mise en place des MAEc permettrait de renforcer le lien « apiculteurs - éleveurs ».

- **Une agriculture soumise à une forte pression foncière**

Les zones de piémonts (piémonts du Grésivaudan, piémonts chambériens et piémonts voironnais) subissent un phénomène important de pression urbaine et donc d'artificialisation. Ces zones connaissent les plus forts rythmes de changement d'usages (SAFER, 2014). De nombreuses personnes cherchent à habiter à l'extérieur des grandes villes tout en restant à proximité. Ainsi, les zones de piémonts sont attractives et le foncier agricole disparaît alors pour laisser place à l'usage résidentiel.

La gestion du foncier agricole en coeur de Chartreuse, la conservation de la vocation agricole des zones de piémont sont de véritables enjeux pour l'installation d'activités agricoles, l'entretien des milieux ouverts et la préservation de leur rôles, environnemental et paysager.

- **Une transmission des exploitations difficile**

La question du renouvellement des générations d'agriculteurs, notamment chez les éleveurs, est fondamentale pour l'activité agricole du massif. En effet, en 20 ans le nombre d'exploitations a été divisé par deux (soit 35 exploitations qui disparaissent chaque année entre 1988 et 2010). Cette déprise agricole risque d'avoir de nombreuses conséquences dont certaines sont déjà visibles : fermeture des milieux, disparition des pratiques locales et diminution de l'activité économique dans certains secteurs.

De nombreuses cessations d'activités engendrent donc un agrandissement des exploitations avec comme corolaire une extension des exploitations en place qui cherchent à sécuriser l'alimentation de leurs troupeaux.

La question de la transmission est surtout problématique en élevage laitier, qui constitue une filière qui attire peu les jeunes et nécessite des investissements importants.

On compte toutefois sur la Chartreuse des installations, surtout hors cadre familial, sur de petites productions ou de petits élevages. Ces installations sont souvent orientées vers la transformation à la ferme et la vente directe.

- **Synthèse des enjeux agricoles pour le PAEC**

L'agriculture est encore dynamique et organisée en Chartreuse. Dans un contexte où les structures restent de taille très modeste, de nombreuses exploitations ont opté pour une stratégie de valorisation des produits et offrent des produits diversifiés et de qualité à une population riveraine et touristique en augmentation. Un grand nombre d'installations hors cadre familial sur de petites productions ou de petits élevages s'intègrent aujourd'hui dans cette dynamique au sein d'un important réseau de producteurs locaux basé sur la vente directe des produits.

Néanmoins, **ce mouvement ne compense pas la disparition des exploitations d'élevage**, qui s'agrandissent pour accroître leur taille économique, très inférieure à la moyenne nationale, et cherchent à sécuriser l'alimentation de leurs troupeaux. Avec la disparition des quotas, la situation du secteur laitier mérite une attention toute particulière et le difficile renouvellement des générations dans les prochaines années va poser la **question du maintien de l'activité agricole dans certains secteurs difficiles**.

L'agrandissement des exploitations, la diminution de la main d'oeuvre disponible, s'accompagnent d'une simplification des pratiques avec **un double risque pour les milieux ouverts herbagers** :

- d'une part, **l'abandon des surfaces les moins productives** et ou les plus difficiles en termes de mécanisation et d'accès : risque d'embroussaillage puis de fermetures des "espaces intermédiaires" (zones pastorales) ;

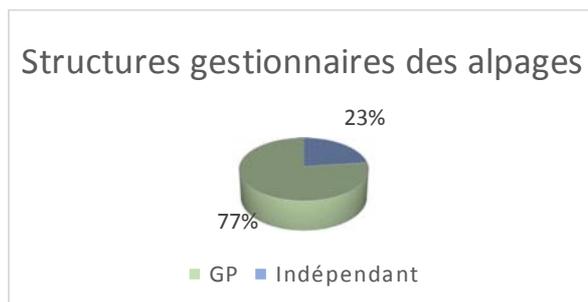
- d'autre part, **l'intensification des surfaces consacrées à la production des stocks** hivernaux, avec des pratiques de fauche précoce, voire d'ensilage (pour les exploitations sans signe de qualité), et de fertilisation accrue, s'accompagnant généralement d'une évolution vers des prairies pauvres en termes de biodiversité,

✓ **Diagnostic pastoral**

- **Les alpages**

Les alpages (Unités Pastorales) représentent plus de 3 680 ha sur le territoire de Chartreuse et plus de 5000 animaux. Ces zones de hautes altitudes sont utilisées en location par des éleveurs majoritairement regroupés en Groupement Pastoral (GP). Elles sont essentielles pour le maintien de l'activité pastorale et donc de l'activité agricole de ces éleveurs qui incluent les ressources pastorales dans les volumes fourragers nécessaires à l'alimentation des troupeaux. L'orientation principale des alpages du territoire reste l'élevage des bovins mais il est toutefois à noter l'importance des alpages mixtes : les alpages de Chartreuse peuvent accueillir à la fois des troupeaux ovins et bovins. D'autre part, il n'existe plus qu'un seul alpage laitier avec transformation sur place en Isère : le Charmant Som, situé également en zone Natura 2000. Le maintien de cette activité laitière avec transformation sur place est un enjeu important pour le territoire de Chartreuse. Par rapport à d'autres territoires du massif alpin, les animaux ont une provenance très locale. Ils sont en très grande majorité issus des départements de l'Isère et de la Savoie, du massif de Chartreuse, et parfois même de la commune sur laquelle est situé l'alpage. Les quelques animaux non-originares de la région sont pour la quasi totalité des ovins.

Les Groupements Pastoraux sont les structures de gestion des alpages les plus représentées en Chartreuse, Au nombre de 10, ils regroupent environ 70 éleveurs. On compte en moyenne 6.6 éleveurs par GP sachant que le plus important regroupe 20 éleveurs (La Grande Sure), et le plus petit 3 (le Souhait) .



Les Groupements pastoraux sont les principaux gestionnaires des alpages (on ne compte que trois indépendants sur les alpages de Chartreuse qui gèrent un total d'environ 660 ha). Ils utilisent à eux seuls 2 600 ha, soit 70% des surfaces d'alpages. Ceci constitue un réel atout pour la mobilisation et la dynamique des alpages,

L'emploi de bergers s'est beaucoup développé sur le massif entre 1996 et 2013. 7 groupements pastoraux sur 10 emploient des bergers à temps complet ou à mi-temps. La part d'alpages où l'on observe un gardiennage permanent est ainsi passé de 9 à 70% sur cette période. Tous les troupeaux d'ovins bénéficient d'un gardiennage et 60% des troupeaux bovins sont également gardés, ce qui est supérieur aux autres territoires de l'Isère (Source : FAI - 2014).

L'ensemble des alpages de Chartreuse est assez bien fourni en chalets d'alpages. Des équipements pour améliorer l'accès à l'eau ont été réalisés dans les derniers programmes mais demandent encore à être confortés. Les parcs de contention et quais de déchargement nécessaires pour le travail des éleveurs et bergers en toute sécurité n'équipent cependant pas tous les alpages.

Du fait d'un relief rude et escarpé, le massif de la Chartreuse ne permet pas d'accéder aux alpages facilement. Aujourd'hui le seul alpage bien desservi est celui du Charmant Som. Pour les autres alpages, l'accès en véhicule motorisé est impossible du fait de la configuration naturelle des lieux et/ou des statuts de protection préexistants, ce qui complique les pratiques des éleveurs, en augmentant les temps de travaux et également leurs coûts.

Les éleveurs des groupements pastoraux des alpages de Chartreuse sont soumis à de fortes contraintes concernant l'avenir de l'activité pastorale : fortes variations climatiques, prix de vente fluctuant et augmentation des activités de pleine nature obligent les éleveurs à une adaptation permanente. Malgré les aménagements des outils de productions permis dans le cadre du Plan Pastoral Territorial, les conditions de travail sur les alpages de Chartreuse (accès non motorisés) demeurent difficiles. D'autres part, le vieillissement des agriculteurs ne permet pas une lisibilité importante concernant l'avenir de l'exploitation des alpages. **Ces espaces façonnés par le pastoralisme depuis des décennies risquent donc d'évoluer si les pratiques actuelles disparaissent.**

- **Les enjeux pastoraux et environnement**

Une des particularités de la Chartreuse est le fait que de nombreux alpages se situent en zone Natura 2000. C'est le cas de l'alpage du Charmant Som et des 7 alpages, sur les 13 du Parc, inclus en partie ou totalement dans le périmètre de la Réserve Naturelle des Hauts de Chartreuse (Annexe 3). Les alpages des Terraux, du Col du Coq et de Bellefont ont une partie de leur surface à l'extérieur de la RN.

La surface des alpages en zone natura 2000 représente 2 330 ha soit la majorité des alpages de Chartreuse. Environ 800 bovins ainsi que 2 900 ovins pâturent l'ensemble de ces alpages. Ces espaces représentent des réservoirs de biodiversité importants, et des milieux naturels à protéger, où l'activité pastorale contribue à l'entretien et à la bonne gestion des milieux naturels, et au maintien d'un paysage ouvert. **La mise en œuvre d'actions permettant de concilier un pastoralisme moderne, à vocation économique, avec les enjeux de biodiversité est donc une problématique majeure et spécifique pour le territoire.**

C'est dans ce contexte qu'ont été mis en place les premiers programmes PPT et MAET. Ceux-ci ont permis de réaliser diverses actions répondant à ces objectifs, en termes d'investissements (chalets, accès, points d'eau) comme de fonctionnement (diagnostics éco pastoraux). Les mesures agri environnementales initiées en 2008 ont permis de **formaliser les dispositifs de gestion** à mettre en place sur les alpages, et de **financer les surcoûts** qu'elles induisaient, liés surtout à la **création de postes de bergers salariés par les groupements, indispensables pour mettre en place des mesures de gestion adaptée aux enjeux**. Plusieurs groupements sont ainsi passés d'un mode de pâturage « libre » à un mode de pâturage « gardé », celui-ci permettant, outre une amélioration des conditions de travail des éleveurs, une mise en œuvre de modes de gestion de ces espaces adaptés aux enjeux environnementaux et formalisés dans le cadre de plans de pâturage,

Aujourd'hui, l'équilibre économique des groupements pastoraux n'est pas suffisant pour leur permettre de pérenniser l'emploi des bergers salariés : le financement de fonctionnement dont ils bénéficient à travers les MAE leur reste indispensable pour financer les surcoûts que représentent les frais salariaux de ces bergers, par rapport à un mode de gardiennage libre en très grands parcs clôturés.

- **Les Zones pastorales intermédiaires**

Les zones pastorales (ZP) sur le PNRC représentent environ 3 000 ha. Ces zones sont de plus basses altitudes que les alpages et peuvent être utilisées en intersaison. Ces ZP appelées aussi « secteurs intermédiaires », quoique plus difficiles à identifier de par leur morcellement important, ont été définies par la récente enquête pastorale. Ces zones n'ont jamais été exploitées ni gérées de manière uniforme, car de nombreux éleveurs individuels les utilisent. Dans le contexte de restructuration des exploitations d'élevage évoqué dans le paragraphe 'diagnostic agricole', ces zones constituées de pré bois, de pelouses sèches et de **prairies à forte biodiversité** connaissent **d'importants risques de déprise**. Soumises à une forte dynamique ligneuse, elles doivent faire l'objet d'une grande attention pour les secteurs à enjeux environnementaux identifiés (pelouses sèches, prairies remarquables riches en fleurs).

2.3 Diagnostic environnemental

- ✓ **Présentation générale**

Massif calcaire bien individualisé dans la chaîne préalpine, la Chartreuse se caractérise par un climat océanique de montagne à très forte pluviométrie. La présence de roches sédimentaires calcaires massives, comme les calcaires Urgoniens, est à l'origine de l'importance des aquifères karstiques.

Du fait de sa configuration géomorphologique, le Parc dispose donc d'une grande diversité d'habitats naturels : eaux courantes et zones humides, milieux rocheux, forêts (occupant plus de la moitié de la superficie du Parc), pâturages, prairies, pelouses ou encore landes d'altitude, constituent un réseau de sites à forte valeur biologique et la trame verte et bleue du PNR.

Chacun de ces milieux accueillent des espèces spécifiques, parfois même endémiques. Signe sans équivoque de la richesse et de la diversité de la flore du Parc, le territoire renferme plus de 2000 espèces végétales dont 83 espèces protégées. D'un point de vue faunistique, l'ensemble de ces milieux abrite près de 45 espèces de mammifères sauvages, une entomofaune remarquable, d'amphibiens et de reptiles ainsi que de nombreuses espèces d'oiseaux et une avifaune particulière notamment par la présence du Tétrás Lyre.

La distinction au sein du Parc de 4 grands types d'habitats – pelouses, bois, rochers et zones humides – permet de visualiser les milieux à forts enjeux patrimoniaux pour le Parc. Les zones humides, rares du fait de la nature karstique dominante du sous-sol, sont d'autant plus intéressantes en matière de diversité biologique pour le territoire. Représentant seulement 0,3% de la superficie du Parc, elles renferment 36 des 83 espèces protégées identifiées à ce jour, soit plus des 2/5 des espèces protégées actuellement connues sur le territoire.

Les milieux ouverts herbacés, à savoir les pelouses sèches et les prairies de fauche, regroupent une biodiversité importante. Affectionnant les sols superficiels bien exposés, les pelouses sèches concentrent à elles seules 34 espèces d'intérêt patrimonial, dont la plupart sont des orchidées. Lieu de prédilection d'une avifaune remarquable, les prairies de fauche d'intérêt communautaire identifiées comme telles par le CBNA, jouent un rôle essentiel dans la trame verte du massif. Ces surfaces en herbe contribuent à l'autonomie fourragère des exploitations.

Ces habitats ouverts et semi-ouverts et les espèces associées à ces milieux sont en forte régression de part l'intensification de l'agriculture ou au contraire la déprise agricole, l'urbanisation et la pression foncière subie sur certains secteurs et le développement des activités de pleine nature ; ce qui en fait des surfaces identifiées comme enjeu important pour le territoire de Chartreuse.

Le maintien de pratiques agricoles extensives existantes, voire leur amélioration sont de forts enjeux du PAEC Chartreuse qui concourront à la préservation de cette biodiversité.

Inventaires du patrimoine naturel et paysager	<ul style="list-style-type: none"> x 77 ZNIEFF de type I soit plus de 23 000 ha du territoire x 10 ZNIEFF de type II représentant plus de 110 000 ha du territoire x 1 400 ha de zones humides x 1 120 ha de pelouses sèches x 2000 ha de prairies de fauche d'intérêt communautaire
Protection contractuelle européenne	<p>5 sites Natura 2000 répertoriés sur le territoire du Parc :</p> <ul style="list-style-type: none"> x FR8201740 (I20) : « Landes, pelouses, forêts remarquables et habitats rocheux des Hauts Plateaux de Chartreuse et de ses versants » x FR8201741 (I24) : « Ubacs du Charmant Som et Gorges du Guiers mort » x FR8201742 (I25) : « Marias-tourbières de l'Herrétang » x FR8201770 « Réseau de zones humides, pelouses, landes et falaise de l'avant pays savoyard » (Site Rive droite des Gorges du Frou et Mont Grelle) x FR8201773 « Réseau de zones humides dans la Combe de Savoie et la basse vallée de l'Isère » (Site Corniols et Lac des Pères)
Protection réglementaire nationale	<ul style="list-style-type: none"> x 1 RNN x 5 APPB x 6 sites classés x 11 sites inscrits
Protection contractuelle départementales	<ul style="list-style-type: none"> x 2 ENS départementaux x 12 ENS locaux

✓ Le Tétrasyre

Espèce emblématique de la faune alpine, le Tétrasyre est considéré comme une "espèce parapluie", c'est-à-dire que sa préservation bénéficiera à de nombreuses autres espèces.

L'exploitation pastorale est un des facteurs influant sur la conservation du Tétrasyre, au même titre que la fréquentation touristique, la modification des milieux et la chasse. Si une fermeture du milieu consécutive à la déprise agricole peut-être à l'origine d'une altération des habitats de reproduction du Tétrasyre dans certaines zones alpines, l'intensification ou la modification des pratiques pastorales peut engendrer des effets négatifs notamment sur le maintien du couvert végétal nécessaire au Tétrasyre pendant la période de reproduction.

Les exigences de cette espèce, vis-à-vis de l'habitat, sont particulièrement marquées en hiver et pendant la période d'élevage des jeunes (juillet/août). Les nichées recherchent des faciès de végétation présentant un bon couvert au sol (de 25 à 50 cm de hauteur), riches en insectes : pelouses à laïche toujours verte (*Carex sempervirens*), prairies à dactyle (*Dactylis glomerata*) et à féruque rouge (*Festuca rubra*), prairies à géranium (*Geranium silvaticum*) et à fenouil des Alpes (*Meum athamanticum*), landes à éricacées entrecoupées de touffes de graminées et de bouquets d'aulnes (*Alnus viridis*), pessières claires à sous-bois de graminées et/ou de géranium et/ou de myrtilles.

Lorsque la pression pastorale demeure forte durant les périodes critiques (couvaison, élevage), elle peut entraîner une disparition précoce du couvert herbacé et de fait la disparition du milieu favorable à l'élevage des couvées.

Le retard de pâturage jusqu'à la mi-août permet de maintenir le couvert herbacé nécessaire aux Tétrasyres dans les habitats de reproduction. Cette mesure est mise en oeuvre dans plusieurs sites de Chartreuse dans le cadre d'une gestion pastorale concertée (conventions agri-environnementales).

✓ Réseau Natura 2000

Cinq sites Natura 2000 sont identifiés sur le territoire du Parc naturel régional de Chartreuse, soit environ 10 % du territoire, à savoir :

- Landes, pelouses, forêts remarquables et habitats rocheux des Hauts Plateaux de Chartreuse (FR8201740) s'étend sur une superficie de 4 450 ha et sur 11 communes. Il correspond exactement au périmètre de la Réserve Naturelle des Hauts de Chartreuse. En 2001, le PNR de Chartreuse a été désigné par l'Etat à la fois gestionnaire de la Réserve Naturelle des Hauts de Chartreuse et opérateur du site Natura 2000. Le DOCOB date de 2008 avec une réactualisation en 2010.
- Forêts de ravins, landes et habitats rocheux des ubacs du Charmant Som et Gorges du Guiers mort (FR8201741) représente une superficie de 2 327 ha et son périmètre concerne 3 communes, à savoir Proveysieux, Saint Pierre de Chartreuse et Saint Laurent du Pont. Le PNRC est également la structure animatrice de ce site. Des échanges s'effectuent avec l'ONF qui gère la Forêt Domaniale de la Grande Chartreuse. Le DOCOB a été réactualisé en 2014.
- Marais-tourbières de l'Herrétang (FR8201742) concerne 2 communes, Saint Laurent du Pont et Saint Joseph de Rivière. D'une superficie de 209 ha, il englobe l'Espace Naturel Sensible de l'Herrétang, propriété du CG de l'Isère et géré par le CEN Isère. Un partenariat fort et étroit s'effectue sur ce territoire avec le CEN. Le DOCOB a été rédigé en 2008 par la Chambre d'Agriculture de l'Isère, alors structure animatrice.
- Réseau de zones humides, pelouses, landes et falaises de l'avant pays savoyard (FR8201770) est un ensemble de sites dispersés représentant une surface de 3 118 ha. La partie de ce site sur le territoire du Parc concerne la rive droite des gorges du Frou et le Mont Grelle, soit 450 ha répartis sur 4 communes et intégrés au PAEC Chartreuse. La structure animatrice de ce site est le SMAPS.
- Réseau de zones humides dans la Combe de Savoie et la basse vallée de l'Isère (FR8201773) regroupe plusieurs sites. Le territoire du Parc est concerné par une partie de ce réseau : Corniols et Lac des Pères d'une superficie de 186 ha, touchant 3 communes. La structure gestionnaire de ce site est le CEN Savoie.

Il conviendra de pérenniser et développer l'animation engagée, les temps de concertation entre gestionnaire et utilisateurs, ainsi que le dialogue et les formations auprès des acteurs agricoles afin de mettre en place les mesures agro-environnementales proposées au sein du PAEC.

✓ Réserve Naturelle Nationale des Hauts de Chartreuse

Créée en 1997, la Réserve Naturelle des Hauts de Chartreuse (RNHC) a fait l'objet d'un classement par l'Etat afin de sauvegarder le site, menacé par des projets d'aménagements touristiques.

Elle s'étend sur un vaste monument rocheux bordé de hautes parois, du Mont Granier au Nord, à la Dent de Crolles au Sud. Accessible uniquement à pied, cet espace en partie modifié par l'homme et le pastoralisme a conservé une richesse naturelle exceptionnelle.

Le Parc Naturel Régional de Chartreuse en a été désigné gestionnaire en 2001.

Le classement en Réserve Naturelle a pour objectif de permettre une protection et une gestion de ce territoire afin que les diverses activités qui s'y exercent (pastoralisme, exploitation forestière, randonnée...) restent compatibles avec la préservation de la faune, de la flore et du paysage. La pérennisation de cette gestion est un des enjeux de ce site.

2.4 Éléments de diagnostic socio-économique

• Forêt et filière bois

Élément essentiel de la Trame verte du territoire, la forêt tient une place majeure sur le territoire de Chartreuse dont elle occupe plus de 60% de la surface avec près de 46 000 ha. La forêt de Chartreuse est essentiellement constituée de futaie irrégulière, dominée par le résineux en cœur de massif. Sa production naturelle est estimée à 160 000 m³/an dont la moitié est coupée chaque année.

La forêt fait partie de l'histoire du massif de Chartreuse et a toujours aujourd'hui une place dans ses activités économiques, la filière forêt/bois représentant 350 emplois directs. Le climat de montagne, l'altitude et la nature des sols sont des conditions favorables à une croissance importante de la forêt (jusqu'à 7,2 m³/ha/an) et à une production de bois de qualité. Cette spécificité a permis le lancement d'une démarche d'AOC sur les bois de Chartreuse, aujourd'hui validée par l'INAO.

Cette forte dynamique forestière naturelle a un impact sur les surfaces en herbe et sur la biodiversité au regard de la dynamique ligneuse, obligeant les éleveurs à des travaux d'entretien pour maintenir le milieu ouvert. Aussi, sans une pression de pâturage constante, des zones agricoles ont tendance à se refermer progressivement et ainsi entraîner une modification des pratiques et des milieux existants.

• Tourisme et sites naturels en Chartreuse

Le tourisme et les activités de pleine nature répondent à une aspiration des populations et constituent une stratégie de diversification pour le territoire. L'accompagnement voire l'encadrement de leur développement est un enjeu pour tous les espaces naturels de Chartreuse, et en particulier les espaces ouverts de la Réserve et des zones Natura 2000. L'offre en produits du terroir contribue également au tourisme de Chartreuse, d'autant plus que cette offre est très diversifiée avec de nombreux producteurs réalisant de la vente directe. Dans ce cadre, les MAEC pourraient contribuer à la valorisation des produits agricoles du Parc en renforçant le lien « qualité des produits - préservation de l'environnement ».

2.5 L'analyse des enjeux : atouts / faiblesses et opportunités / menaces

L'agriculture de la Chartreuse se distingue fortement par ses prairies de fauche, ses alpages et ses zones intermédiaires qui présentent de grands enjeux de préservation de la biodiversité. L'objectif de cette démarche réside donc à accompagner l'activité agricole en rendant compatible les pratiques d'exploitation avec le maintien de la biodiversité et des paysages.

Atouts	Faiblesse
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Un territoire avec des zones riches de biodiversité remarquable bénéficiant d'un cadre de gestion (Réserve Naturelle, Natura 2000, ENS...) ✓ Une gouvernance concertée pour les différents programmes (PPT, PSADER, LEADER...) ✓ Une dynamique pastorale forte ✓ Une ressource nectifère importante 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Peu de structures foncières organisées ✓ Un relief accidenté et des accès à la ressource difficile ✓ Une forte baisse du nombre d'exploitations depuis 30 ans et un renouvellement faible ✓ Main d'oeuvre en baisse dans l'élevage
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Forte volonté des agriculteurs de poursuivre la dynamique autour des MAE précédentes (développement des pratiques vertueuses visant à renforcer la biodiversité) ✓ Un savoir faire sur la valorisation de l'herbe ✓ Une reconnaissance forte de l'agriculture en lien avec le maintien de la biodiversité et du paysage ✓ Forte dynamique autour des circuits courts ✓ Lien agriculteurs - apiculteurs à renforcer 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Disparition des pratiques actuelles (fermeture de milieu menaçant la biodiversité actuelle) ✓ Un foncier agricole sous pression (proximité de grands pôles urbains) ✓ Autonomie fourragère menacée (risque d'intensification et modification de la flore prairiale)

De multiples zonages à enjeux environnementaux sont en place en Chartreuse. Ceci démontre que de nombreux agriculteurs de la Chartreuse intègrent la dimension « biodiversité » dans leurs systèmes depuis des années.

2.6 Historique et bilan des dispositifs agro-écologiques

De nombreuses actions ont été menées sur le territoire du Parc naturel régional de Chartreuse, et ce depuis les années 1990, voire avant sur certains secteurs :

- Les CTE « Pastoralisme collectif » contractualisés par les Groupements pastoraux ont été engagés sur la mesure 19-3 « Maintien de l'ouverture des espaces à gestion extensive ».
- PLGE du Balcon sud de Chartreuse (1995-1997), orienté sur la gestion de l'espace.
- L'OGAF des Entremonts (1996-2000), centrée sur l'aménagement de bâtiments et les opérations foncières.
- Le PLGE de la Vallée des Entremonts (2001-2006), faisant suite à l'OGAF. Il a permis d'accompagner la dynamique engagée autour de la coopérative d'Entremont le Vieux, en ancrant les exploitations dans leur territoire et en conservant l'attractivité paysagère de cette vallée.
- le PLGE du Plateau des Petites Roches (1999-2003).

A l'échelle individuelle, les CTE, puis les CAD, ont permis d'accompagner les réalisations et les efforts des éleveurs en matière environnementale sur les surfaces en herbe du territoire.

Enfin, la mise en place des MAET contractualisées portées par le Parc de Chartreuse avec l'aide des services techniques pastoraux et des chambres d'agricultures ont permis de mettre en avant les pratiques agro environnementales sur le territoire.

- MAET Herbe 09 a permis sur les zones d'alpages Natura de protéger des zones de nidification des galliformes de montagnes, de limiter le sur-paturage et par du gardiennage, orienter la lutte contre la fermeture de certains milieux.
- MAET Herbe 07 a permis aux agriculteurs de modifier leurs pratiques dans la fertilisation et la récolte de l'herbe sur des prairies et améliorer la diversité floristique. D'autre part, cette action a eu un effet fédérateur auprès des éleveurs; une forte dynamique s'est installée grâce à l'organisation des concours "Prairies fleuries".
- MAET Herbe 06 et Couvert 06 sur la zone N2000 de l'Hérretang a permis des changements de pratiques sur une zone avec de forts enjeux liés à la préservation de milieux remarquables.

Le tableau qui suit répertorie ces différentes mesures mises en oeuvre sur le territoire

Opération	Années	Accompagnement	Financeurs	Détails
MAEt "Alpages" Herbe 09	2008-2014	PNRC FAI	Etat Europe	1 700 ha concernés
MAET Herbe 06 Couvert 06	2008-2013	PNRC CA38/FAI/CEN38	Etat Europe	45 ha concernés
MAEt "Prairies fleuries" Herbe 07	2008-2013	PNRC CA 73	Etat	Secteur savoyard du Parc de Chartreuse. 23 exploitations contractualisées. 976 ha contractualisés
Contrats d'alpages Savoie	2004-2008	CA 73	divers	2 alpages concernés
Aides au territoire de Chartreuse	2003-2007	PNRC FAI	RRA	Aides pastoralisme PLGE
CTE Alpages	2001-2006	FAI	Etat	volet environnemental
PLGE Entremonts	2001-2006	PNRC CA 73	divers	

<i>Opération</i>	<i>Années</i>	<i>Accompagnement</i>	<i>Financeurs</i>	<i>Détails</i>
PLGE Petites Roches	1999-2003 (2007)	PNRC ADASEA	divers	
OGAF Entremonts	1996-2000	PNRC CA73	divers	
PLGE Balcons Sud	1995-1997	PNRC ADASEA	divers	

Bilan général des MAEt (Annexe 4).

Eléments positifs

- Porteur de plusieurs projets dans lesquels les éleveurs sont impliqués (RNHC, Natura 2000, PPT,...), l'animation par le PNRC a facilité la mise en œuvre des MAEt, en partenariat avec la FAI et la CA38) ;
- Dispositif MAEt permettant d'assurer une continuité dans le dialogue et les échanges entre les acteurs pastoraux et l'opérateur Natura 2000 ;
- Outil de sensibilisation aux enjeux écologiques et prise en compte de ces derniers dans la gestion pastorale ;
- Maintien des pratiques existantes et des alpages.

Eléments à améliorer

- Complexité de la procédure de contractualisation rendant difficile son appropriation et sa mise en œuvre : des réunions collectives, des échanges réguliers et des retours de résultats techniques sont indispensables pour permettre une bonne compréhension ;
- Évaluation difficile de l'efficacité des MAEt : période trop courte, mise en œuvre trop récente, lien entre pression de pâturage et état des milieux peu évident, identification de l'ensemble des facteurs influençant l'état de conservation des habitats et espèces problématique, ...
- Confortement des pratiques actuelles ne permettant pas une prise en compte suffisante des enjeux environnementaux ;
- Paiement des aides contractualisées tardif (en fin d'année d'engagement voire en début de 2ème année d'engagement).

PARTIE 3 : LA STRATEGIE DU PAEC

3.1 Enjeux environnementaux retenus

	Descriptif	Enjeux et menaces	Mesures de gestion
Natura 2000	<p>Site I20 « Hauts de Chartreuse » Site I24 « Ubacs du Charmant Som et Gorges du Guiers mort » Les deux sites présentent sensiblement les mêmes enjeux agro-environnementaux et ont été identifiés de par l'intérêt communautaire et prioritaire des espèces et habitats naturels, figurant dans l'annexe II de la Directive Habitats (Annexes 5) : pelouses sèches, pelouses et landes alpines, prairies de fauche, zones humides,... De nombreuses espèces protégées sont également recensées, dont notamment la Gagée jaune et le Panicaut des Alpes qui ont besoin de milieux ouverts. Le Tétrasyre, présent sur les deux sites, est un fort enjeu pour le PNR de Chartreuse. Six groupements pastoraux et un éleveur individuel utilisent les deux sites soit plus d'une trentaine d'éleveurs établis. Depuis 2008, des mesures agro-environnementales sont mises en place sur ces alpages. La mise en place d'un plan de gestion pastorale a permis la prise en compte d'enjeux environnementaux forts (Tétrasyre notamment) dans les pratiques de chacun. Le dispositif MAEt et l'animation effectuée ont sensibilisé les éleveurs sur les thématiques environnementales. Certains ont reconduit naturellement leur mesure afin de perpétuer l'action engagée.</p> <p>Site I25 « Marais-tourbières de l'Herrétang » Façonné en grande partie par l'homme (exploitation de la tourbe, travaux de drainage, création du canal, pâture, fauche,...), cet espace n'en est pas moins un véritable réservoir de biodiversité. Son caractère humide lui confère une richesse et une diversité remarquable, d'un point de vue phytosociologie, faunistique et floristique, ce qui justifie sa désignation dans le réseau Natura 2000. Une partie du site est classé en ENS (ENS Herrétang, 85 ha environ). Ce site comporte une mosaïque de milieux très riches, où sont inventoriés huit habitats d'intérêt communautaire, plus d'une centaine de plantes dont quelques unes bénéficient d'une protection régionale, et une faune associée à ces milieux (oiseaux, amphibiens, mammifères,...). Une entomofaune remarquable habite également le site, notamment deux espèces d'intérêt communautaire, l'Agrion de Mercure et le Cuivré des marais (Annexe n°6). Une dizaine d'agriculteurs se partagent le territoire. Certains d'entre eux avaient souscrit à une MAEt « Gestion extensive et tardive des prairies » (retard de fauche et de pâturage associée à une limitation de la fertilisation sur deux périodes d'interdiction différentes) et/ou « Conversion de terre en couvert herbacé ». La nouvelle programmation permettra de pérenniser les bonnes pratiques de gestion mais également d'inciter à une meilleure prise en compte de la biodiversité dans leur gestion.</p> <p>« Rive droite des Gorges du Frou et Mont Grelle » (Opérateur : Syndicat Mixte de l'Avant-Pays Savoyard) Ce site est intégré dans le site « Réseau de zones humides, pelouses, landes et falaises de l'Avant-Pays Savoyard » qui comprend 16 sites pour une superficie totale de 3 118 ha. Ensemble de sites dispersés, ce réseau se situe dans les chaînons calcaires de l'avant-pays savoyard. Sur le territoire du Parc, 4 communes sont concernées par ce site représentant une superficie de 450 ha environ. Il englobe un exceptionnel échantillonnage d'habitats d'intérêt communautaire, 12 au total, ainsi qu'un grand nombre d'espèces protégées et/ou remarquables (Annexe 7). L'activité agricole est essentiellement tournée vers le pâturage et la fauche. Certaines zones apparaissent embroussaillées.</p>	<p>Enjeu : - Conservation et maintien des habitats ouverts et semi-ouverts favorables à de nombreuses espèces, dont le Tétrasyre</p> <p>Menaces : Les milieux ouverts peuvent être dégradés par un pâturage accru sur certains secteurs (surpâturage, piétinement,...) conduisant à une banalisation de la flore, ou au contraire leur maintien peut être menacé par un embroussaillage lié à l'abandon des pratiques pastorales et menant à une fermeture progressive du milieu.</p> <p>Enjeux : - Préservation des habitats humides et rivulaires, et des espèces associées ; - Préservation voire amélioration de la qualité de l'eau ; - Maintien du fonctionnement des écosystèmes</p> <p>Menaces : La dégradation des milieux humides peut être engendrée par plusieurs facteurs : - Intensification des pratiques agricoles : fertilisation, pâturage, fauche et céréalisation ; - Modification du fonctionnement des milieux : drainage, curage, pompage,... *; - Embroussaillage de certains secteurs ; - Pression foncière importante</p>	<p>Pour prendre en compte les enjeux environnementaux dans les pratiques agricoles, les mesures suivantes sont proposées :</p> <p>- Gestion pastorale extensive adaptée avec prise en compte des zones sensibles pour limiter la pression sur ces secteurs à enjeux et pour maintenir les milieux ouverts ; - Mise en défens temporaire de milieux remarquables.</p> <p>- Mise en œuvre de pratiques agricoles adaptées : pâturage extensif, chargement limité, fauche à raisonner,... - Absence de fertilisation et limitation des traitements phytosanitaires liées à un retard de fauche ; - Reconquête de surface en herbe : maintien de l'ouverture, conversion de terre en couvert herbacé ; - Entretien de la ripisylve indispensable à la présence de certaines espèces et facilitant l'épuration de l'eau ; - Mise en défens de certains secteurs remarquables ; - Maintien de la richesse floristique</p> <p>* Lien avec le Plan de Gestion Hydraulique Concerté – Mesures concertées d'entretien du réseau des fossés, des pièges à graviers et de certains tronçons de cours d'eau dans le but de faciliter l'utilisation de certaines parcelles et l'écoulement de l'eau.</p>

<p>Tétras lyre</p>	<p>Le Tétras lyre est une espèce à forte valeur patrimoniale des Alpes, témoin de la présence d'habitats subalpins très riches sur le plan biologique. Il vit dans des milieux naturels à la limite entre les forêts et les pelouses alpines, entre 1 400 et 2 300 mètres d'altitude.</p> <p>Les effectifs et l'aire de répartition du Tétras lyre ont fortement régressé ces dernières décennies, à l'échelle des Alpes. Certaines populations ont disparu dans les Préalpes. En France, son état de conservation peut être considéré comme défavorable. L'isolement des populations de Tétras lyre de Chartreuse, par rapport aux noyaux des Alpes internes, et la situation de l'espèce en limite d'aire de répartition font d'elle une priorité.</p> <p>Nés en juillet, les poussins de Tétras disposent de peu de temps pour atteindre leur poids adulte à l'entrée de l'hiver et pouvoir ainsi survivre. Nichant au sol, ils constituent une proie facile pour les prédateurs. Les poules sont donc très exigeantes dans le choix de leurs habitats de reproduction. Elles occupent pendant cette période un domaine vital de l'ordre d'une vingtaine d'hectares, constitué d'une de végétation qui présente à la fois :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un bon couvert au sol (strate 25-50 cm dominante avec un recouvrement d'au moins 50%) ; - une richesse floristique élevée, en lien avec l'abondance des arthropodes, nourriture principale des poussins pendant leurs deux premières semaines. 	<p><u>Enjeux :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Préservation et maintien des populations de Tétras lyre et de leur potentiel de reproduction ; - Maintien des habitats favorables à l'espèce <p><u>Menaces :</u></p> <p>Les habitats de reproduction du Tétras lyre résultent, pour beaucoup, des activités pastorales et leur évolution n'est pas sans conséquence pour l'espèce :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'abandon des alpages ou des parties d'alpages marginaux favorise la progression des ligneux au détriment de la richesse et du recouvrement des strates basses ; - la concentration des activités sur les alpages les plus favorables peut conduire à une disparition précoce du couvert herbacé nécessaire à l'espèce dans les zones de reproduction 	<p>Deux types d'actions peuvent être envisagés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise en œuvre d'actions pastorales adaptées à l'espèce : éduquer le troupeau et adapter la conduite pour faciliter les passages dans des secteurs peu fréquentés (pose de pierres à sel) et le stationnement du troupeau dans des zones peu pâturées (pose de clôtures électrifiées, aménagement de points d'eau, création de plateforme de traite mobile,...), reporter le pâturage, de façon raisonnée, pour contenir les troupeaux hors des zones de reproduction identifiées, jusqu'à une date compatible avec le développement des poussins et l'appétence fourragère (gardiennage, pose de clôtures...); - Réouverture de milieux : réservée aux situations où la végétation à traiter est très fermée et/ou peu appétante pour le troupeau (rhododendron, genévrier, épicéa,...)
<p>Zones humides</p>	<p>Dans les massifs montagneux calcaires, les zones humides sont rares. Cependant, les fortes pluviométries et nébulosité en Chartreuse favorisent l'engorgement de la moindre dépression et le scuintement de mouillères de pente. On dénombre plus d'une centaine de petites zones humides répertoriées par la société botanique Gentiana, les CEN 38 et 73 et le Conservatoire Botanique National Alpin (CBNA).</p> <p>Les marais alluviaux de la vallée du Guiers sont liés au lit majeur de la rivière. Ils couvraient anciennement plusieurs centaines d'hectares dans la plaine de Saint-Laurent du Pont et présentaient toute la palette des zones humides de plaine ; étangs, roselières, cariçaies (bauchères), aulnaies, prairies humides et localement tourbières.</p> <p>On distingue des tourbières de lac, des tourbières alluviales et des tourbières topogènes. Ce type de milieu abrite généralement les espèces les plus rares, reliques des épisodes glaciaires quaternaires. La préservation des tourbières est prioritaire au niveau européen.</p> <p>Les mouilles sont des zones humides de petites tailles localisées en dépression ou sur pente. La présence d'un réseau de mouilles permet le développement d'une flore de mousses et d'une faune associée du type libellule ou papillon de grand intérêt patrimonial. Lorsque l'eau d'alimentation est très chargée en calcaire, les suintements engendrent des tufs par concrétionnement autour des mousses et autres végétaux.</p>	<p><u>Enjeux :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Maintien de la mosaïque d'habitats et d'espèces patrimoniales ainsi que de la continuité écologique ; - Maintien du caractère humide et du fonctionnement de l'écosystème ; - Préservation de la qualité de l'eau ; - Préservation de la ressource en eau (débit, soutien étiage, expansion crue,...) <p><u>Menaces :</u></p> <p>Les zones humides ont subi et subissent encore localement de fortes dégradations. Milieux extrêmement riches d'un point de vue biologique et indispensables pour ses rôles hydrologique et écologique, ils sont très sensibles et peuvent être menacés par l'intensification des pratiques agricoles poussant à une fertilisation accrue, une modification de l'assolement ou encore à des drainages et remblais.</p>	<p>Sur les parcelles répertoriées en zone humide, différentes mesures seraient nécessaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Absence totale de fertilisation et limitation des traitements phytosanitaires liée à un retard de fauche ; - Maintien de la richesse floristique ; - Entretien de la ripisylve (qualité eau + continuité écologique) ; <p>Il serait important de sensibiliser les exploitants à la mise en œuvre de pratiques agricoles adaptées type pâturage extensif sur ces parcelles, en dehors du cadre des MAEc.</p>

<p>Pelouses sèches</p>	<p>Entre 200 et 900 m d'altitude, les pelouses sèches sont localisées sur des coteaux exposés au Sud avec un sol superficiel, caillouteux qui se réchauffe très vite au printemps. Ce sont la plupart du temps, des mosaïques d'éboulis, de pelouses, de lisières, de prés bois et de forêts peu productives. Ces espaces, occupés à l'origine par la chênaie pubescente, sont exploités traditionnellement en prairie de fauche, en pâturage et en vigne. Cette pratique a pour effet de favoriser l'installation d'espèces de lumière, d'origine méridionale et donc de créer un milieu original et riche où l'on retrouve de nombreuses espèces d'orchidées et d'insectes. Les espèces caractéristiques des pelouses sèches sont adaptées à des sols pauvres en nutriments.</p> <p>34 espèces végétales d'intérêt patrimonial sont identifiées dans les pelouses sèches de Chartreuse. Certaines sont protégées au niveau régional mais aucune, cependant, n'est d'intérêt communautaire. Les orchidées les plus répandues sur l'ensemble des sites sont l'Orchis pourpre (<i>Orchis purpurea</i>), l'Ophrys araignée (<i>Ophrys aranifera</i>), l'Orchis Homme pendu (<i>Aceras anthropophorum</i>) et l'Orchis pyramidal (<i>Anacamptis pyramidalis</i>).</p> <p>Les formations herbeuses très sèches et semi-naturelles avec faciès d'embuissonnement sur calcaire (c'est-à-dire les pelouses sèches à Brome dressé) sont le premier type d'habitats remarquables en terme de surface. Bien implantées en Chartreuse, elles occupent environ 778 ha soit 76 % des habitats remarquables.</p> <p>Les pelouses très sèches à Brome dressé, formations plus xérophiles que les précédentes, colonisent les sols superficiels calcaires, souvent sur des pentes raides. C'est là que l'on rencontre les espèces à forte affinité méditerranéenne. Ces formations sont extrêmement rares dans le département de l'Isère : elles représentent, à l'état de surface « pure », 8 ha, mais on trouve 76 ha d'habitats en mosaïques, secs et semi-secs.</p> <p>Un autre habitat représente un fort intérêt, ce sont les affleurements rocheux calcaires (pelouses rocailleuses calcaires). Ils ne sont pas cartographiés pour plusieurs raisons : soit les dalles rocheuses sont envahies de fourrés arbustifs denses, soit elles sont présentes de manière marginale et n'ont pas été intégrées, comme les balmes calcaires très nombreuses en Chartreuse mais souvent loin des pelouses proprement dites.</p> <p>Les fourrés de Genévrier commun sur landes ou pelouses calcaires sont pratiquement inexistant à l'état d'habitat mais le Genévrier est cependant présent de manière très éparse et relictuelle. Il occupe une très petite surface à l'état « pur ». Son intérêt écologique est également très élevé : on y trouve des colonies d'orchidées, d'insectes, mais aussi de passereaux et de rapaces.</p>	<p><u>Enjeux</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Préservation des pelouses sèches et de la mosaïque d'habitats associée : - Préservation de la diversité floristique et faunistique de ces milieux <p><u>Menaces</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Enfrichement des pelouses sèches : plus de 2/3 des habitats de pelouses présentent un faciès d'embroussaillage. 41,6 % des habitats inventoriés sont répertoriés dans la classe 0-30%, milieux exploités avec des zones de refus de bétail. 20 % des habitats présentent cependant un stade d'abandon très avancé, avec un embroussaillage important, supérieur à 60 % ; - Fertilisation : les apports azotés (engrais et alimentation à base de concentrés utilisés en élevage bovin viande notamment) modifient le sol et le type de végétation, entraînant un risque de banalisation de la flore et de disparition des espèces remarquables ; - Surpâturage : faute de place et d'absence de gestion pastorale, le développement de l'élevage de loisir équin tend à dégrader ces milieux et à banaliser le cortège floristique associé 	<p>Cinq mesures permettent de répondre aux enjeux environnementaux ciblés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Reconquête de milieux en déprise ; - Maintien de l'ouverture des pelouses et lutte contre l'enfrichement ; - Mise en œuvre d'une gestion extensive des prairies sur certaines zones ciblées ; - Absence totale de fertilisation ; - Maintien de la richesse floristique
<p>Prairies remarquables d'intérêt communautaire</p>	<p>Les écosystèmes prairiaux fournissent une contribution importante et spécifique à la biodiversité. Les prairies fauchées sont notamment l'habitat plus ou moins exclusif pour la reproduction d'une avifaune spécialisée, qui niche au sein même du couvert herbacé : caille, alouette, courlis cendré, vanneau, râle des genêts, tariers, bruants, etc... De plus, les refuges en lisières de prairies et les prairies de fauche à forte biodiversité participent à favoriser la pollinisation par les abeilles, indispensables au maintien de la biodiversité.</p> <p>La réussite annuelle de la nidification mesurée au stade de l'éclosion des ces espèces dépend du calendrier de la fenaison. Des études menées par l'ONCFS ont montré que le pourcentage d'éclosion chutait lorsque plus de 60 % de la prairie était déjà récoltée au 1er juillet. Cependant, l'ONCFS a également montré que lorsque la fenaison était plus tardive, le pourcentage d'éclosion s'effondrait dès que la densité des passereaux prairiaux dépassait 10 territoires/10 hectares. Ceci indique qu'une concentration de la nidification de l'avifaune prairiale sur des superficies trop limitées, où la gestion de la prairie leur serait favorable, n'est pas nécessairement une solution satisfaisante face à la détérioration généralisée des conditions de reproduction de cette avifaune.</p> <p>La préservation des prairies fleuries, et donc la préservation de l'avifaune prairiale doit être gérée à l'échelle d'un territoire et non pas de la parcelle pour avoir une réelle efficacité environnementale.</p>	<p><u>Enjeux</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Maintien des habitats prairiaux identifiés comme d'intérêt communautaire et favorables à une avifaune remarquable mais aussi à de nombreuses autres espèces ; - Préservation de la diversité floristique de ces milieux <p><u>Menaces</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Régression des prairies permanentes ; - Réalisation de fauches précoces ; - Fertilisation excessive 	<p>Plusieurs mesures favorables à la biodiversité sont à mettre en place sur ces milieux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Maintien des prairies naturelles et fleuries et de leur diversité floristique (absence de retournement, pratiques adaptées, présence d'espèces remarquables,...) ; - Adaptation des pratiques agricoles : fauche tardive (juillet/août), étalement de la fauche dans le temps pour favoriser la création de zones refuges (fauchées plus tardivement), fauche centrifuge obligatoire, vitesse de fauche adaptée, utilisation de barre d'effarouchement,... ; - Absence totale de fertilisation et limitation des apports phytosanitaires liée au retard de fauche ; - Entretien de haies et/ou bosquets et de bandes refuges

3.2 Zones d'Interventions Prioritaires proposées

Les Zones d'Interventions Prioritaires répondent au ciblage des enjeux environnementaux croisés au regard du diagnostic agricole et pastoral du Parc.

La **surface totale** d'une ZIP représente donc l'ensemble des milieux remarquables identifiés par plusieurs inventaires sur une thématique particulière et à l'échelle du Parc. Incluant des zones à fort enjeu environnemental, identifiées par des inventaires reconnus (CEN Isère et Savoie), mais non déclarées à la PAC jusque là, cette surface totale sera potentiellement ouverte à la contractualisation. Il est en effet indispensable de se laisser l'opportunité d'ouvrir une MAEc sur ces zones dans les années à venir (dégradation des milieux, installation d'agriculteurs,...).

La **surface potentiellement contractualisable**, quant à elle, correspond au RPG 2014 et cible les surfaces potentielles. Déclarées à la PAC, ces surfaces pourraient être contractualisées dès 2016.

Les objectifs de contractualisation sont établis sur la base des contractualisations en mesures agro-environnementales territorialisées (MAEt) des dernières années et estimés pour les zones non ouvertes aux MAEt ; ce qui représente une contractualisation de 100% en zone N2000 et en alpages et de 60 à 70% sur les autres ZIP (objectifs de contractualisation listés dans le tableau des MAEc).

Les priorités pour le PAEC Chartreuse, en terme de contractualisation, se dirigent tout d'abord sur les ZIP Natura 2000, Alpages et Zones humides. Dans un deuxième temps, les ZIP Pelouses sèches et Prairies remarquables d'Intérêt Communautaire (IC) seront concernées, si le budget alloué est suffisant.

✓ ZIP Natura 2000

L'ensemble des périmètres Natura 2000 du Parc est compris dans cette ZIP :

- Marais-tourbières de l'Herrétang (209 ha) ;
- Ubacs du Charmant Som et Gorges du Guiers mort (2327 ha) ;
- Hauts de Chartreuse (4450 ha) ;
- Rive droite des Gorges du Frou et Mont Grelle (450 ha).

Seul le site "Combe de Savoie" n'est pas inclus dans le PAEC Chartreuse, étant donné qu'il appartient à une ZIP du périmètre PAEC Métropole Savoie.

D'une surface totale de 7 405 hectares environ et d'une surface contractualisable de 2 322 ha, cette ZIP a pour objectif de prendre en compte les enjeux environnementaux des sites Natura 2000. Cette ZIP est comprise dans la ZAP Biodiversité (Annexe 8).

✓ ZIP Alpages

Cette ZIP représente les alpages du territoire situés en dehors des sites Natura 2000. Ils ont été identifiés lors de la dernière enquête pastorale et correspondent à des unités pastorales d'altitude utilisées de façon collective et individuelle. Cette ZIP répond à l'enjeu Tétràs lyre bien présent sur les alpages hors Natura 2000. Elle est également porteuse de forts enjeux environnementaux liés à une mosaïque de milieux et des espèces remarquables (flore remarquable, petites zones humides,...).

La surface totale de la zone correspond à sa surface contractualisable et est de 1 524 ha.

Cette ZIP est totalement incluse dans la ZAP Herbe (Annexe 9).

✓ ZIP Zones humides

Issue des inventaires zones humides des Conservatoires des Espaces Naturels (CEN) 38 et 73, cette ZIP prend également en compte la plupart des zones d'observations des Espaces Naturels Sensibles du département de l'Isère, ainsi que des APPB et des corridors. Elle est comprise dans la ZAP qualité de l'eau (annexe 10) et Biodiversité .

La surface totale de la ZIP est de 1 366 ha et sa surface contractualisable de 297 ha.

✓ ZIP Pelouses sèches

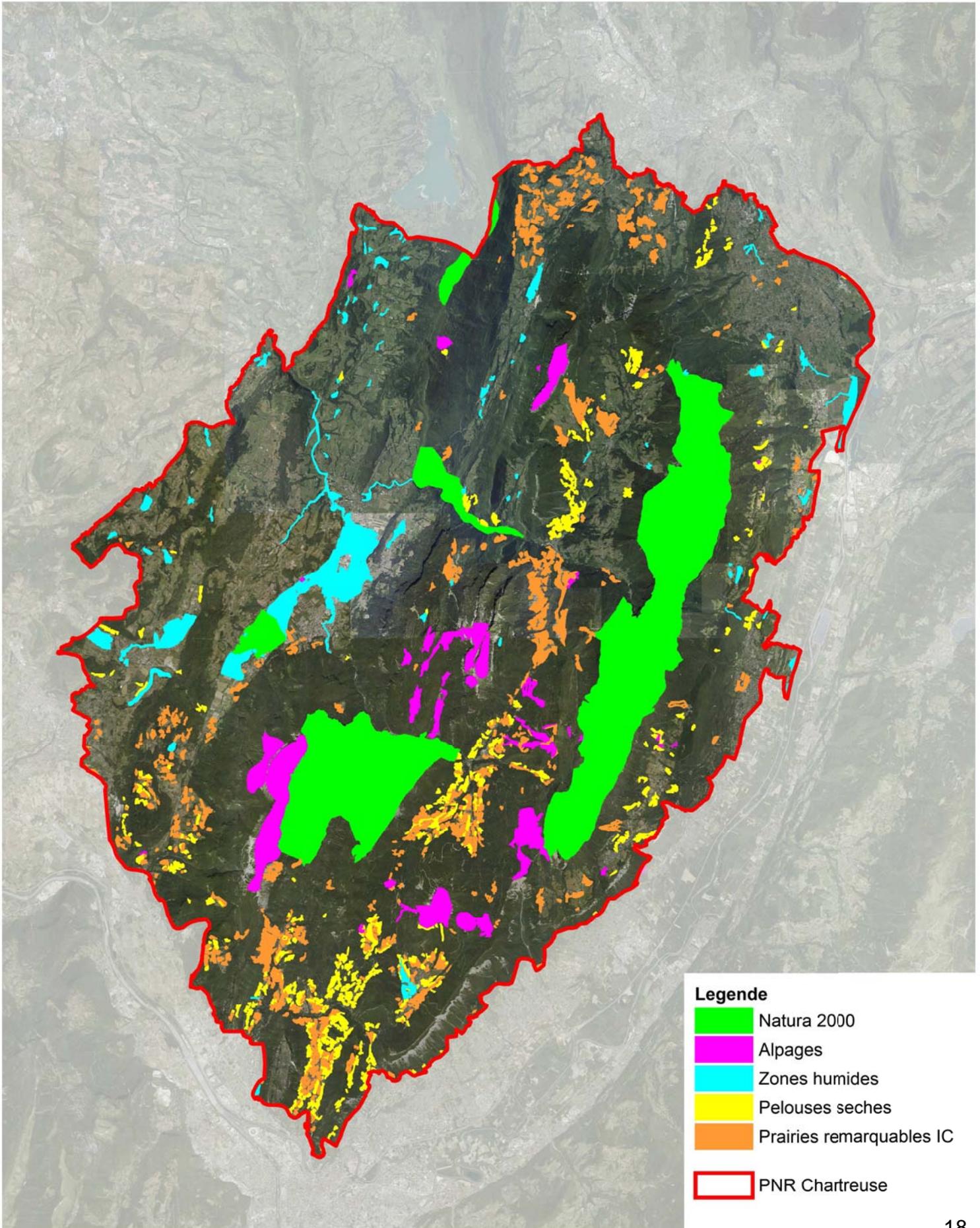
Cette ZIP a été construite sur la base des inventaires en pelouses sèches des CEN 38 et 73. Situées sur l'ensemble du Parc, elles représentent un fort réservoir de biodiversité et sont utilisées comme parc de pâture par les exploitations agricoles. Cette ZIP est incluse dans la ZAP Herbe.

La surface totale de la ZIP est de 1 161 ha et la surface contractualisable d'environ 492 ha.

✓ ZIP Prairies remarquables d'Intérêt Communautaire (IC)

Basée sur la cartographie du CBNA réalisée en 2012 sur l'ensemble du territoire du Parc, cette ZIP concerne les prairies de fauche remarquables (habitats d'intérêt communautaire) couplées à un enjeu avifaune déterminé par la LPO Isère. Elle est comprise dans la ZAP Herbe.

La surface totale de la ZIP est de 2 075 ha et sa surface contractualisable de 1 102 ha.



3.3 Liste des MAEC proposées

ZIP	Priorité	Surface totale de la ZIP (ha)	Surface RPG (ha)	Objectif de contractualisation	Surface Isère	Surface Savoie	MAEC proposées	Enjeux environnementaux	Montant de la mesure	Argumentaire/ surface	Surface potentielle (ha)	surface potentielle 38	Surface potentielle 73	Etat 25% (N2000 et alpages)	FEADER 75 %	CD38 (25%)	CD73 ou autres (25%)	TOTAL	
Natura 2000	Alpages	7405	2122	100 % de la surface totale soit 2322 ha	1928	194	Herbe 09	Préservation des milieux – Prise en compte enjeu Tétrás – Mise en place d'un plan de gestion pastorale adapté	75,44 €	Priorité sur tous les alpages	1200			22 632,00 €	67 896,00 €			90 528,00 €	
							SHP Collective	Maintien des pratiques existantes	47,15 €	Mesure complémentaire à H09	900			10 608,75 €	31 826,25 €			42 435,00 €	
							Milieu 01	Mise en défens temporaire de zones remarquables	70,00 €	Zones ciblées à dire d'expert	22			385,00 €	1 155,00 €			1 540,00 €	
	Horrétang Guilers vif		200		159	41	Herbe 09	Mise en place d'un plan de gestion pastorale adapté	75,44 €	Déterminées en fonction des besoins de gestion des partenaires CEN38 et PNR)	30				565,80 €	1 697,40 €			2 263,20 €
							Herbe 03 + Herbe 06	Absence de fertilisation couplée à un retard de fauche pour prendre en compte les enjeux avifaune, espèces et habitats d'IC	189,73 €		110			5 217,58 €	15 652,73 €			20 870,30 €	
							Herbe 07	Maintenir voire favoriser le développement d'une flore remarquable en privilégiant des pratiques extensives	66,01 €		50			825,13 €	2 475,38 €			3 300,50 €	
Couvert 06	Conversion de terre pour retrouver de la surface en herbe	287,25 €	10			718,13 €	2 154,38 €				2 872,50 €								
Linea 03 (ml)	Entretien des ripisylves pour assurer une continuité écologique	1,50 €	2500			937,50 €	2 812,50 €				3 750,00 €								
167 559,50 €																			
Alpages	1	1524	1524	100 % de la surface totale soit 1524 ha	1383	141	SHP Collective	Maintien des pratiques existantes	47,15 €		1253			14 769,74 €	44 309,21 €			59 078,95 €	
							Herbe 09	Maintien des milieux – Prise en compte enjeu Tétrás – Mise en place d'un plan de gestion de pâturage	75,44 €		271	180	91		15 333,18 €	3 394,80 €	1 716,26 €	20 444,24 €	
79 523,19 €																			
Zones humides	1	1366	297	60 % de la surface totale soit 178 ha	161	17	Herbe 03 + Herbe 06	Absence de fertilisation couplée à un retard de fauche pour prendre en compte les enjeux avifaune, espèces et habitats d'IC et améliorer la qualité de l'eau	189,73 €		50	50			7 114,88 €	2 371,63 €		9 486,50 €	
							Herbe 07	Maintien des pratiques extensives de pâturage en limitant les chargements	66,01 €		128	111	17		6 336,96 €	1 831,78 €	280,54 €	8 449,28 €	
							Linea 03 (ml)	Entretien des ripisylves pour assurer une continuité écologique	1,50 €		2000	1300	700		2 250,00 €	487,50 €	262,50 €	3 000,00 €	
20 935,78 €																			
Pelouses sèches	2	1161	492	60 % de la surface totale soit 296 ha + 40 ha identifié	239	97	Herbe 07	Maintenir voire favoriser le développement d'une flore remarquable en privilégiant des pratiques extensives	66,01 €		247	200	47		12 228,35 €	3 300,50 €	775,62 €	16 304,47 €	
							Herbe 03	Changement de pratiques pour améliorer la qualité des milieux et prendre en compte la vulnérabilité de certaines espèces	43,37 €		29	19	10		943,30 €	206,01 €	108,43 €	1 257,73 €	
							Herbe 09	Maintien des pratiques extensives de pâturage en limitant les chargements	75,44 €		35		35		1 980,30 €		660,10 €	2 640,40 €	
							Ouvert 01	Reconquête de milieux en déprise	246,76 €		15	10	5		2 776,05 €	616,90 €	308,45 €	3 701,40 €	
23 904,00 €																			
Prairies remarquables	2	2075	1102	70 % de la surface totale soit 771 ha	500	271	Herbe 03 + Herbe 06	Changement de pratiques pour améliorer la qualité des milieux et prendre en compte la vulnérabilité de certaines espèces	189,73 €		120	100	20		17 075,70 €	4 743,25 €	948,65 €	22 767,60 €	
							Linea 04	Maintenir refuge de l'avifaune	218,78 €		80	50	30		13 126,80 €	2 734,75 €	1 640,85 €	17 502,40 €	
							Herbe 07	Maintenir voire favoriser le développement d'une flore remarquable en privilégiant des pratiques extensives	66,01 €		571	350	221		28 268,78 €	5 775,88 €	3 647,05 €	37 691,71 €	
77 981,71 €																			
														Etat (25%)	FEADER (75 %)	CD 38 (25%)	CD 73 (25%)		
														TOTAL / AN	56 659,61 €	277 413,14 €	25 462,99 €	10 348,45 €	369 884,18 €
														TOTAL / SANS	283 298,06 €	1 387 065,68 €	127 314,93 €	51 742,24 €	1 849 420,90 €

3.4 Durée du PAEC

Le PAEC de la Chartreuse est prévu sur une période de 6 années avec 2 vagues de contractualisation en 2016 et 2017. Il convient de prévoir lors de ce programme, la possibilité d'engagement des agriculteurs nouvellement installés ainsi que les Groupements pastoraux nouvellement créés.

3.5 Actions complémentaires

La mise en place du PAEC sera accompagnée de différentes actions qui visent à renforcer la compréhension des nouveaux enjeux auprès du plus grand nombre d'agriculteurs (actions de sensibilisation et de formation) et à développer des synergies « agriculture – environnement - territoire ».

Ces actions complémentaires activeront les mesures suivantes :

- Mesure 7.6 « *actions de sensibilisation environnementale* », pour l'animation en amont de la contractualisation afin d'apporter des informations sur ce nouveau dispositif auprès des agriculteurs et des groupements pastoraux. Renforcement des actions de sensibilisation du grand public et des scolaires aux enjeux de la préservation des zones naturelles en lien avec l'agriculture (lien avec animation sites Natura 2000 et ENS) ;
- Mesure 2 « *conseils pour adaptation des systèmes de production* », pour la réalisation des diagnostics pastoraux et des diagnostics d'exploitations, incitation des éleveurs à réaliser des diagnostics visant à renforcer l'autonomie fourragère des élevages
- Mesure 1 « *formations, acquisition de compétences, actions de démonstration et échanges d'expériences* », il sera apporté une place importante aux actions de formation et d'accompagnement des éleveurs parallèlement aux contractualisations des nouvelles MAEc. Nous pouvons citer par exemple des actions de formations techniques à destination des agriculteurs (gestion extensive des prairies, gestion des milieux hétérogènes, ...) en partenariat avec des structures spécialisées (Scopela, ...), l'organisation d'événementiels techniques sur la revalorisation et la régénération des prairies naturelles (« Journées de l'Herbe en Chartreuse », ...) avec de nombreux partenaires (Contrôle laitier, Institut de l'Elevage, Chambres d'agriculture, ...), voyages d'études sur la gestion des espaces en déprise, la relance du Concours des « Prairies fleuries », l'organisation de démonstrations de matériels spécifiques pour les prairies en partenariat avec des constructeurs de machines agricoles.

Des actions complémentaires d'investissements et d'études seront proposées dans le cadre du PPT et du PSADER portés par le Parc de Chartreuse, afin de répondre aux objectifs du PAEC.

Par ailleurs, le Parc de Chartreuse est impliqué dans divers programmes de recherches : programme « Alpages sentinelles » piloté par l'IRSTEA, participation au programme de recherche autour de la valorisation des semences locales de prairies naturelles à l'échelle des Alpes (Alp'Grains) en partenariat avec le territoire de Belledonne et les Pnr du Vercors et du Massif des Bauges.

Le lien avec les Centres de formations agricoles sera également renforcé afin de développer des synergies autour de projets comme l'organisation des Concours des prairies fleuries, la mise en place de démonstrations ou de protocoles de suivi des pratiques chez les éleveurs.

3.6 Articulations avec les autres programmes de développement du territoire

Le PAEC du Parc de Chartreuse rejoint les orientations stratégiques du Parc visant à concilier la préservation du patrimoine naturel et le développement économique de l'agriculture. Pour cela, le Parc de Chartreuse va s'appuyer sur différents dispositifs territoriaux déjà en place ou en cours de renouvellement pour appuyer la mise en oeuvre du PAEC.

Les programmes de développement rural en cours de renouvellement sont les suivants : Plan Pastoral Territorial (PPT), Projet Stratégique Agricole et de Développement Rural (PSADER) et Programme LEADER. Il s'agira d'articuler de manière efficiente ces différents dispositifs afin d'optimiser les financements.

Le PSADER et le PPT ont été construits autour d'un « Projet agro – sylvo – pastoral » décliné en 3 axes :

- Gérer une ressource agro-sylvo-pastorale de qualité et développer les services rendus ;
- Moderniser la production et organiser la commercialisation pour améliorer la dimension sociale et l'emploi ;
- Promouvoir l'ouverture et organiser le lien entre les activités agro-sylvo-pastorales et les habitants de Chartreuse et les régions proches.

Programmes portés par le Parc de Chartreuse :

Programmes	Objectifs	Exemples de projets liés au PAEC
PSADER / PPT	<ol style="list-style-type: none"> 1- Gérer une ressource agro-sylvo-pastorale de qualité et développer les services rendus 2. Moderniser la production et organiser la commercialisation pour améliorer la dimension sociale et l'emploi 3. Promouvoir l'ouverture et organiser le lien entre les activités agro-sylvo-pastorales et les habitants de Chartreuse et des régions proches 	Diagnostics et études sur les prairies et alpages Accès renforcé à la ressource Appui aux investissements d'aménagements (chalets, contention, clôtures,...) Accompagnement des acteurs pastoraux Travaux cartographiques Lancement d'un programme de développement de l'apiculture avec l'ADARA Création d'un groupe technique autour du pastoralisme Appui aux filières de qualité Communication autour des produits de Chartreuse
NATURA 2000	Maintenir et préserver habitats et espèces reconnus d'intérêt communautaire en lien avec les pratiques agricoles menées sur ces espaces	Identification d'enjeux Etudes, diagnostics et réalisation de plan de gestion agro-environnementaux
LEADER	<ol style="list-style-type: none"> 1. Mobiliser les ressources locales pour valoriser économiquement le territoire 2. Un accueil de qualité et un esprit d'entreprendre pour dynamiser l'économie locale 3. Gérer durablement les ressources spécifiques au territoire pour une identité affirmée 4. S'engager dans une transition énergétique 	Financement des actions complémentaires (Formation, sensibilisation) Investissements et études co financés par le PSADER et PPT

Ces trois programmes pourront être mobilisés pour réaliser des investissements répondant aux enjeux du PAEC.

3.7 Les perspectives après le PAEC

Le Parc mobilisera son ingénierie technique ainsi que les divers dispositifs d'accompagnement du développement agricole, rappelés précédemment, pour favoriser l'intégration de manière durable des pratiques vertueuses vis à vis de l'environnement au sein des systèmes de production et des filières agricoles locales.

Ces filières locales pourront être incitées notamment à renforcer la "qualité environnementale" de leurs productions. La "Marque Parc" attribuée à ce jour aux producteurs de fromages au lait de vache, chèvres et brebis est par exemple un outil qui pourrait permettre d'accompagner les producteurs dans cette évolution, et d'y trouver à terme une valorisation sur le plan économique. La Coopérative laitière des Entremonts pourrait ainsi être incitée à porter des programmes agro-environnementaux qui s'inscriraient dans un cadre collectif à destination de ses adhérents.

La « sortie » des MAEC devra passer aussi par un appui technique auprès des agriculteurs pour renforcer notamment la dimension économique du système herbager (coûts de production). Ces évolutions seront permises par un accompagnement individuel des agriculteurs, des formations en groupes, des essais et expérimentations, le développement de filières locales d'approvisionnement (semences de prairies naturelles, protéines, ...). Par ailleurs, un projet de création d'un GIEE (Groupement d'Intérêt Ecologique et Economique) composé d'éleveurs laitiers menant des expérimentations autour des techniques culturales est actuellement à l'étude.

Le Parc souhaite, à l'issue de ce programme, établir un bilan technico-économique des exploitations qui auront fait l'objet de contractualisations. Il s'agira, par la suite, d'actualiser la stratégie agro-environnementale du territoire et de faire évoluer les enjeux si nécessaire.

A noter également que l'aire d'appellation de l'IGP St Marcellin englobe une grande partie du massif. Les agriculteurs engagés dans la démarche qualité liée au cahier des charges de l'IGP feront l'objet de toutes les attentions car ils sont tenus de valoriser l'herbe au maximum dans les rations alimentaires des troupeaux. La plupart des opérateurs de collecte apportent une bonification au "lait St Marcellin". Ainsi, des MAEC ciblées sur des enjeux environnementaux renouvelés, et probablement plus exigeantes, pourraient être proposées aux éleveurs dans 6 ans afin de renforcer la vocation agro écologique du territoire de Chartreuse. Cette démarche permettra également d'affirmer auprès des consommateurs des méthodes de production encore plus respectueuses de l'environnement.

PARTIE 4 : GOUVERNANCE ET MODALITES DE SUIVI ET EVALUATION DU PAEC

4.1 Gouvernance

Le Parc naturel régional de Chartreuse se positionne comme opérateur du PAEC. Le PAEC s'inscrit totalement dans le projet de territoire du Parc qui pilote d'autres procédures de développement rural, agricole, pastoral et forestier à cette même échelle (Contrat d'Objectifs du Parc, Programme Leader, Plan Pastoral Territorial – PPT, Projet Stratégique Agricole et Développement Rural – PSADER, Animation du Document d'Objectifs des sites Natura 2000).

La plupart de ces procédures sont actuellement en phase de renouvellement pour une seconde contractualisation courant 2015. Les calendriers de tous ces dispositifs financiers se retrouveront donc en cohérence et permettront d'avoir une lisibilité sur l'ensemble des thématiques.

La construction du PAEC a réuni de nombreux acteurs agricoles (Services pastoraux / SEA 73 / FAI, représentants de l'Association des Agriculteurs de Chartreuse – AAC, Responsables de Groupements pastoraux, membres de Cuma, représentant de coopératives laitières, élus, ...), acteurs issus d'associations environnementales (CEN, LPO, FRAPNA, ...) et de gestionnaires de milieux (SIAGA, Natura 2000, ...).

Un comité de pilotage sera créé à la suite de ce travail. Ce comité suivra l'avancement de la démarche et permettra une large diffusion de l'information sur l'ensemble du territoire.

Membres du comité de pilotage:

- ✓ Conseils Départementaux Savoie et Isère
Référent technique financier
- ✓ Parc naturel régional de Chartreuse:
Vice présidente à l'agriculture. Garante et référente du programme Mission Agriculture et Natura 2000: Animation Mission environnement et RNHC
- ✓ EPCI du territoire :
Elus référents : Relais avec les autres actions du territoire.
- ✓ Agriculteurs, AAC et Groupements Pastoraux :
Référents techniques représentant un collectif
- ✓ FAI et SEA :
Appui technique des services pastoraux Savoie et Isère pour le montage et suivi des MAEC
- ✓ CEN 38 et 73, FRAPNA :
Rôle technique sur les enjeux environnementaux
- ✓ Chambre d'agriculture Savoie Mont Blanc et Isère :
Appui technique sur l'aspect suivi et évaluation

4.2 Animation

L'animation de ce dispositif représente un élément important dans la réussite du projet. Elle se déclinera en 2 volets :

- **Coordination du PAEC** : organisation des comités de pilotage, évaluation du programme, liens avec les autres programmes du territoire et actions de communications.
- **Animation technique** : organisation de Comités techniques, réunion d'information à destination des agriculteurs, accompagnement lors des contractualisations, appui à la réalisation des diagnostics d'exploitations, actions de formations, ... en lien avec les partenaires techniques et environnementaux.

Le Parc de Chartreuse souhaite assurer un suivi du PAEC, afin d'articuler au mieux ce programme avec les autres programmes du territoire et ainsi développer la cohérence de sa politique agricole territoriale. Le lien sera fait avec le PSADER, PPT et LEADER afin de trouver une mutualisation de la gouvernance. Une mobilisation des compétences internes au Parc sera nécessaire, le chargé de mission assurera le suivi de ce programme mais devra également mobiliser des partenariats techniques externes :

- La FAI (Fédération des Alpagnes de l'Isère), la SEA 73 (Société d'Economie Alpestre de Savoie) pour les alpagnes,
- Les Chambres d'Agriculture 38 et 73/74, pour un appui méthodologique de suivi et pour la construction des MAEC,
- Les conservatoires sur les pelouses sèches et zones humides,
- La Réserve Naturelle des Hauts de Chartreuse
- Les animateurs N2000 sur les sites européens concernant la dimension et les évolutions des enjeux environnementaux.

4.3 Modalités de suivi et évaluation

Les modalités de suivi seront élaborées selon 2 axes :

- **L'évolution des milieux écologiques**

Au travers d'indicateurs de résultats, il conviendra de mettre en place avec le service environnement du Parc et les partenaires techniques (FRAPNA, LPO, SIAGA, ...) une évaluation rigoureuse des engagements sur le milieu naturel. Les indicateurs de résultats mis en place dans les précédentes MAE et seront repris et réévalués .

Le tableau ci-après propose des indicateurs d'évaluation et les actions connexes. Les suivis ou actions proposées ne peuvent se faire sur la totalité des sites en raison des moyens financiers et humains que cela représenteraient. Des sites témoins seront à définir en fonction de leur pertinence écologique. Le choix des sites témoins et la nature précise des suivis (type d'espèce suivie par exemple) seront actés par le comité de pilotage afin de s'adapter au mieux au site et de proposer le suivi le plus pertinent.

Milieux	Enjeux	Indicateurs d'évaluation	Actions d'évaluation
Alpagnes et N2000	Maintien des habitats de qualité	Surface d'habitats remarquables Présence/ absence de zones de surpaturage	Suivi de l'évolution des surface d'habitats remarquables sur quelques points témoins en zones N2000 : Observation visuelle/ analyse photoaériennes, etc. Délimitation et suivi des zones de surpaturage : passage fin d'estive sur zone suivies dans le programme alpage sentinelle.
	Maitrise de la fermeture des milieux	Surface fourragère/surface colonisée par des ligneux Densité de ligneux sur les zones à forts enjeux	Suivi Cartographique de l'avancée des lisières sur quelques zones témoins : observation, visuelle/photoaériennes. Evaluation des densités de ligneux sur les zones à fort enjeux (à relier avec suivi ci-dessus) : transect de mesure et contrôle des ligneux en cas de besoin.
	Maintien des habitats remarquables du Tétrasyre	Evolution de la dynamique de population du Tétrasyre	Suivi de la population selon les protocoles OGM : comptages au chants, relevés crotiers, Diagnostic d'habitat de reproduction en lien avec le réseau local et sur les sites de référence actuels (ONF, ONCFS, LPO, FDCI...) Mise en oeuvre de plan de pâturage avec mise en défens de zones si nécessaire.
	Maintien de la présence d'espèces remarquables	Evolution stations d'espèces remarquables	Suivi d'espèces remarquables sur des sites témoins en fonction de la présence des espèces (Tulipe Australe, Chardon bleu, Gagée jaune, etc....)

Zones humides et N2000	Maintien de la qualité des eaux	Paramètres physico-chimiques + IBGN	Réalisation des mesures de paramètres physico chimiques (T°, conductivité, IBGN,etc) sur des sites témoins.
	Maintien des milieux	Linéaire de ripisylve Linéaire de fossés entretenus	Entretien des linéaires de ripisylve. Maintien des fossés.
	Maintien de la présence d'espèces remarquables	Evolution stations d'espèces remarquables	Evolution stations d'espèces remarquables (orchis liparis, Agrion de mercure, Cuivré des marais, etc...)
Pelouses	Maintien de la flore et de la faune spécifiques de ces milieux	Evolution des plantes indicatrices du bon état écologique des milieux	Suivi de stations indicatrices (faune/flore) (orchidées, azurée du serpolet, syrphes etc...)
	Maintien des zones ouvertes	Densité de ligneux sur les zones à forts enjeux	Sur les zones à forts enjeux, évaluation des densités de ligneux /surface herbagère : transect de mesure et contrôle des ligneux en cas de besoin.
Prairies remarquables	Maintien de la flore remarquable des prairies	Présence de plantes indicatrices Respect date de fauche	Préconisation de dates de fauche fonction des enjeux environnementaux, Mise en défens si nécessaire. Suivi de plantes indicatrices du bon état écologique des milieux.

- **L'adhésion territoriale**

Des critères seront proposés afin d'évaluer le projet sur sa durée en intégrant :

- Une évaluation du nombre d'engagements des agriculteurs par rapport aux objectifs de contractualisation de départ ;
- Une évaluation annuelle de l'animation du PAEC et de la mobilisation des partenaires au travers du temps de travail affecté à la démarche, du nombre de rencontres territoriales et d'animation des COPIL par la personne dédiée au PAEC. Cette animation devra rendre compte des suivis de contrats des MAEc ;
- Pour les actions complémentaires : le nombre de formations, de diagnostics, d'outils de communication, d'expositions, d'organisations de concours réalisés en lien avec les actions du PPT de Chartreuse ainsi que la sensibilisation des autres acteurs ;
- Des éléments cartographiques affinés avec des localisations précises des surfaces cibles engagées à l'échelle du territoire, un inventaire du couvert et des enjeux écologiques et la localisation d'espèces patrimoniales. Cette cartographie évolutive devra être mise à jour régulièrement via l'utilisation d'une base de données ;
- Un suivi de l'enveloppe budgétaire affectée au PAEC sur l'ensemble du territoire.

Les rendus de ces évaluations feront l'objet d'un compte rendu global sur le PAEC qui sera transmis aux services de l'Etat et de la Région Rhône Alpes.

PARTIE 5 : BUDGET PREVISIONNEL ET PLAN DE FINANCEMENT

Le budget prévisionnel et le plan de financement détaillé sont disponibles dans le fichier fourni au format .xls (Budget PAEC Chartreuse.xls). Ce tableau se retrouve également en Annexe 13. Le tableau récapitule l'ensemble des postes financiers prévus pour le PAEC (Mesures, diagnostics, suivi, évaluation, ...).

Concernant le financement des MAEC, le tableau a été construit sur la base des échanges avec les différents financeurs potentiels :

- L'Etat : financeur des MAEC sur les unités pastorales (Mesure SHP collective uniquement) et les zones Natura 2000 ;
- Le Conseil Départemental de l'Isère : interviendrait sur les surfaces non prises en compte par l'Etat, situées en Isère dans le cadre de ses budgets annuels et sur des crédits issus de la taxe d'aménagement (volet ENS) ;
- Le Conseil départemental de la Savoie : interviendrait sur les surfaces non prises en compte par l'Etat, situées en Savoie dans le cadre de sa politique des CTS (Contrat Territorial de Savoie) ;
- La Communauté de communes Coeur de Chartreuse : interviendrait sur les surfaces non prises en compte par l'Etat, situées sur son périmètre savoyard dans le cadre de sa politique agricole (en complément ou en remplacement du CTS Avant Pays Savoyard si celui-ci ne dispose pas de moyens financiers suffisants pour le financement des mesures) ;
- Le FEADER est sollicité pour toutes les ZIP.

CONCLUSION

Le Projet agro-environnemental et climatique porté par le Parc de Chartreuse a permis une mobilisation importante des différents acteurs agricoles, pastoraux et environnementaux permettant d'identifier, de partager et de valider collectivement les enjeux et objectifs de cette nouvelle candidature.

Les contributions de chaque partenaire ont favorisé la définition de nouvelles zones prioritaires répondant davantage à l'esprit de la démarche. Le PAEC devrait non seulement renforcer la stratégie agro-environnementale du Parc par rapport à la précédente période de contractualisation de MAET (essentiellement localisée en Savoie et en zones Natura 2000), mais surtout de soutenir les changements de pratiques auprès des agriculteurs.

Lexique des sigles

AAC : Association des Agriculteurs de Chartreuse

AFP : Association Foncière Pastorale

AOP : Appellation d'Origine Protégée

CAD : Contrat d'Agriculture Durable

CD : Conseil Départemental

CEN : Conservatoire des Espaces Naturels

CG : Conseil Général

COPIL : Comité de Pilotage

COTECH : Comité Technique

CTE : Contrats Territoriaux d'Exploitation

CTS : Contrat Territorial de Savoie

DOCOB : Document d'Objectifs

DDT : Direction Départementale des Territoires

ENS : Espace Naturel Sensible

GP : Groupement Pastoral

IC : intérêt Communautaire

IGP : Indication Géographique Protégée

LEADER : Liaison Entre Actions et Développement de l'Economie Rurale

ONF : Office National des Forêts

MAE : Mesures Agro-Environnementales

MAEC : Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (programmation FEADER 2014/2020)

MAET : Mesures Agro-Environnementales Territorialisées

N2000 : Natura 2000

ONF : Office National des Forêts

PAC : Politique Agricole Commune

PAEC : Projet Agro-Environnemental et Climatique

PDRH : Programme de Développement Rural Hexagonal

PHAE : Prime Herbagère Agro-Environnementale

PNRC : Parc Naturel Régional de Chartreuse

PLGE : Projet Local de Gestion de l'Espace

PPT : Plan Pastoral Territorial

PSADER : Projet Stratégique Agricole et de Développement Rural

RNHC : Réserve Naturelle des Hauts de Chartreuse

RPG : Registre Parcellaire Graphique

SAU : Surface Agricole Utile

UP : Unité Pastorale

ZAP : Zone d'Actions Prioritaires

ZH : Zone Humide

ZIP : Zone d'Interventions Prioritaires

ZNIEFF : Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Floristique et Faunistique

ANNEXES

Annexe 1 : Liste des communes du Parc naturel régional de Chartreuse

Annexe 2 : La démarche de construction du PAEC et liste de présence du Comité de Pilotage

Annexe 3 : Carte des alpages de la Réserve Naturelle des Hauts de Chartreuse

Annexe 4 : Bilan des contractualisations des MAEt

Annexe 5 : Liste des espèces animales et végétales et liste de habitats naturels d'intérêt communautaire des sites des Hauts de Chartreuse et du Charmant Som

Annexe 6 : Liste des espèces animales et végétales et liste de habitats naturels d'intérêt communautaire du site de l'Herretang

Annexe 7 : Liste des espèces animales et végétales et liste de habitats naturels d'intérêt communautaire du site du Guiers Vif

Annexe 8 : Carte de la ZAP Biodiversité / PDRR 2014 - 2020

Annexe 9 : Carte de la ZAP Système Herbager / PDRR 2014 - 2020

Annexe 10 : Carte de la ZAP Qualité de l'eau / PDRR 2014 - 2020

Annexe 11 : Synthèse du PSADER Chartreuse

Annexe 12 : Synthèse du PPT Chartreuse

Annexe 13 : Budget global du PAEC

Annexe 14 : Carte des Zones d'Interventions Prioritaires avec le RPG

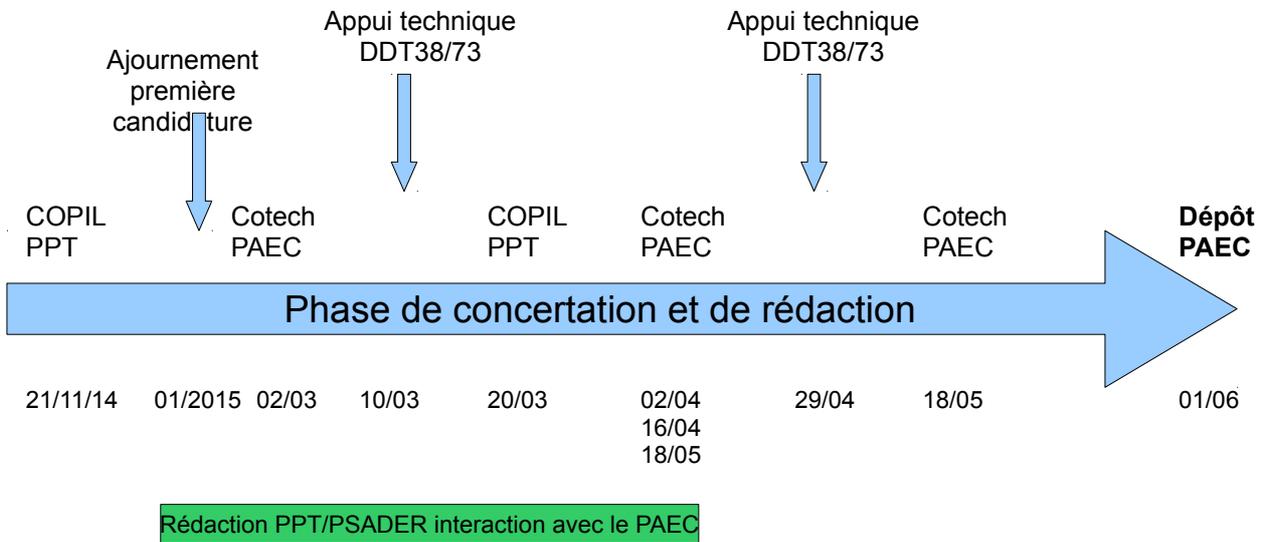
Annexe 1 Liste des communes

SIEGEDEPCOM	Nom_Commune		
38027	BARRAUX	CHARTREUSE	38
38039	BERNIN	CHARTREUSE	38
38045	BIVIERS	CHARTREUSE	38
38061	LA BUISSE	CHARTREUSE	38
38075	CHAPAREILLAN	CHARTREUSE	38
38126	CORENC	CHARTREUSE	38
38133	COUBLEVIE	CHARTREUSE	38
38140	CROLLES	CHARTREUSE	38
38155	ENTRE-DEUX-GUIERS	CHARTREUSE	38
38170	FONTANIL-CORNILLON	CHARTREUSE	38
38228	MERLAS	CHARTREUSE	38
38229	MEYLAN	CHARTREUSE	38
38236	MIRIBEL-LES-EHELLES	CHARTREUSE	38
38258	MONT-SAINT-MARTIN	CHARTREUSE	38
38312	POMMIERS-LA-PLACETTE	CHARTREUSE	38
38325	PROVEYSIEUX	CHARTREUSE	38
38328	QUAIX-EN-CHARTREUSE	CHARTREUSE	38
38362	SAINT-AUPRE	CHARTREUSE	38
38367	SAINT-BERNARD	CHARTREUSE	38
38376	SAINT-CHRISTOPHE-SUR-GUIERS	CHARTREUSE	38
38382	SAINT-EGREVE	CHARTREUSE	38
38383	SAINT-ETIENNE-DE-CROSSEY	CHARTREUSE	38
38395	SAINT-HILAIRE	CHARTREUSE	38
38397	SAINT-ISMIER	CHARTREUSE	38
38405	SAINT-JOSEPH-DE-RIVIERE	CHARTREUSE	38
38407	SAINT-JULIEN-DE-RAZ	CHARTREUSE	38
38412	SAINT-LAURENT-DU-PONT	CHARTREUSE	38
38418	SAINTE-MARIE-DU-MONT	CHARTREUSE	38
38423	SAINT-MARTIN-LE-VINOUX	CHARTREUSE	38
38431	SAINT-NAZAIRE-LES-EYMES	CHARTREUSE	38
38435	SAINT-PANCRASSE	CHARTREUSE	38
38442	SAINT-PIERRE-DE-CHARTREUSE	CHARTREUSE	38
38446	SAINT-PIERRE-D'ENTREMONT	CHARTREUSE	38
38466	SAINT-VINCENT-DE-MERCUZE	CHARTREUSE	38
38471	LE SAPPEY-EN-CHARTREUSE	CHARTREUSE	38
38472	SARCENAS	CHARTREUSE	38
38503	LA TERRASSE	CHARTREUSE	38
38511	LE TOUVET	CHARTREUSE	38
38516	LA TRONCHE	CHARTREUSE	38
38564	VOISSANT	CHARTREUSE	38
38565	VOREPPE	CHARTREUSE	38
73017	APREMONT	CHARTREUSE	73
73022	ATTIGNAT-ONCIN	CHARTREUSE	73
73033	LA BAUCHE	CHARTREUSE	73
73087	COGNIN	CHARTREUSE	73
73092	CORBEL	CHARTREUSE	73
73105	LES ECHELLES	CHARTREUSE	73
73107	ENTREMONT-LE-VIEUX	CHARTREUSE	73

73151	LES MARCHES	CHARTREUSE	73
73160	MONTAGNOLE	CHARTREUSE	73
73183	MYANS	CHARTREUSE	73
73225	SAINT-BALDOPH	CHARTREUSE	73
73228	SAINT-CASSIN	CHARTREUSE	73
73229	SAINT-CHRISTOPHE	CHARTREUSE	73
73233	SAINT-FRANC	CHARTREUSE	73
73246	SAINT-JEAN-DE-COUZ	CHARTREUSE	73
73274	SAINT-PIERRE-D'ENTREMONT	CHARTREUSE	73
73275	SAINT-PIERRE-DE-GENEBROZ	CHARTREUSE	73
73282	SAINT-THIBAUD-DE-COUZ	CHARTREUSE	73
73326	VIMINES	CHARTREUSE	73

Annexe 2

Organisation et concertation



Feuille de présence / Comité technique



Nom	Commune / Organisme	Emargement
FATELA Anta	Parc de Chartreuse	
CARAGUEL Bruno	Fédération des Alpes de l'Isère	
JAILL Emmanuel	La Sappey Agrie	
MONTANIER Agnès	Département 38	
MORRIER Alexis	RRA	
WEISS Stéphane	RRA	
FERFOND Lisiane	DDT 73	

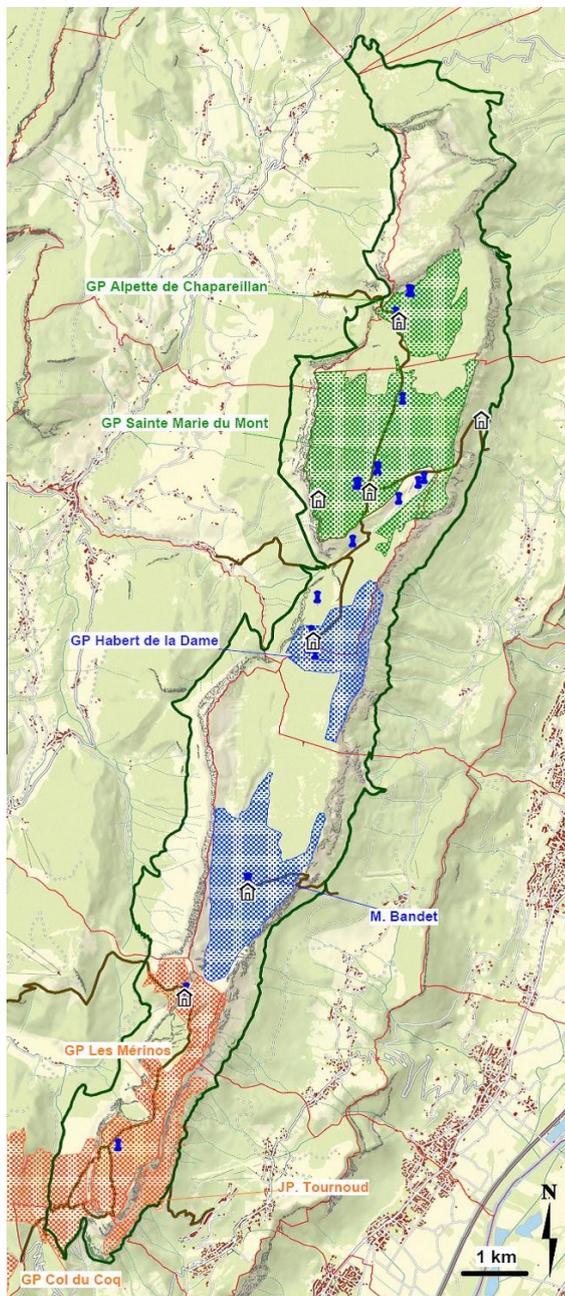
Sésime Dupuy	CD 73	
VEYRON Philippe	G.P. du G.P. de Gp	
BAVANIER ALAIN	G.P. DE L'ALPE	
Berthel Ingrid	GP de l'Alpe de St Laurent du Pont	
Choix Christophe	G.P. des Campagnes Iséroises et du Val de Chartreuse	
BASTIEN Olivier	GP du Chermantillon	
Bally Maurice	GP Agrie de Chapparent	
CHARLES Bruno	GP des Campagnes Iséroises et du Val de Chartreuse	
BURIET Priscille	GP de la Vallée de la Romanche	
PERRIN Daniel	GP de la Vallée de la Romanche	
SOURIE Olivier	GP 73	
ELDIAN Jude	GP de la Vallée de la Romanche	
Solange Buisson Prunelle	GP de la Vallée de la Romanche	
ELIAS GRACIE	GP 73	
DREYER Sylvain	GP 73	
CURRY Corine	GP 73	
BERNARD SÉBASTIEN	GP 73	
DUPRAZ Gregory	GP 73	
FILLIEN LAURENT	GP 73	

Les alpages présents sur la Réserve Naturelle des Hauts de Chartreuse

- Légende
-  Elevage bovin
 -  Elevage bovin et ovin
 -  Elevage ovin
-
-  Cabane pastorale (hébergement du berger et/ou stockage de matériel)
 -  Principaux abreuvoirs ou réservoirs d'eau
 -  Accès aux alpages (montée des bêtes)
 -  Réserve Naturelle



Echelle 1/80 000ème
PNRC, Mars 2007



Annexe 4

BILAN PAR MAET

	BILAN DES CONTRACTUALISATIONS					PERSPECTIVES
	Surface (ha)	Changement/Maintien de pratiques	Impact environnemental	Effet significatif de la MAEt	Observations diverses	
Alpages (en site N2000)						
<p>MAEt « Ajustement de la pression de pâturage sur certaines périodes » <i>Herbe 04 (proposée jusqu'en 2013)</i></p>	<p>584 ha (2008-2013) 4 alpages dont 1 individuel</p>	<p>Maintien des systèmes fragiles. Pas de changement de pratiques avéré</p>	<p>Faible impact de la MAE sur l'environnement par manque de critères lors de l'engagement. Maintien des équilibres écologiques par une pression de pâturage garantie</p>	<p>Non mais : - rapprochement des éleveurs vers l'opérateur N2000 ; - début de prise de conscience ; - pas de perte des savoirs-faire</p>		<p>Evolution de la mesure Herbe 04 vers Herbe 09 en 2012. Mesure non proposée par la suite car ne permettant pas d'être au plus près des enjeux environnementaux notamment en terme de préservation des espèces ou habitats et d'intervenir en cas de sur ou sous fréquentation localisée.</p>
<p>MAEt « Mise en place d'un plan de gestion pastorale » <i>Herbe 09</i></p>	<p>1001 ha (2008-2014) 3 alpages collectifs dès 2008 puis 6 en 2012-2013</p>	<p>Adaptation du plan de gestion pastorale au cas par cas. Prise de conscience des enjeux environnementaux et du fait que les éleveurs peuvent prendre part à la gestion des écosystèmes, en concertation</p>	<p>Réduction des impacts sur l'environnement par une bonne concertation permettant de poser des bases pour l'évaluation. Difficulté de quantifier l'efficacité de la MAEt</p>	<p>Progressif - Essai de nouvelles pratiques ; - Evolution des relations entre gestionnaires des espaces naturels et services techniques, par le biais de séances de travail en commun et des tournées de fin d'estive</p>	<p>- Résultats bien meilleurs sur les alpages gardés par éleveur ou salarié ; - Reversement des aides aux adhérents par les GP rend illisible le projet et l'engagement collectif en faveur des enjeux environnementaux</p>	<p>Suivi et évaluation à consolider par des réunions collectives en début de contractualisation pour éclaircir les attentes et les objectifs de la MAEC puis par des visites annuelles/tournées de fin d'estive. Veille sur le respect des engagements, notamment sur la conduite pastorale. Attention particulière à porter sur la tenue obligatoire du cahier d'enregistrement des pratiques et sa conservation.</p>

Herrétang (Site N2000)						
<p>MAEt « Gestion extensive et tardive des prairies » (25/06) <i>Herbe 02 + Herbe 05</i></p>	<p>34 ha <i>(2008-2013)</i></p>	<p>Maintien des pratiques</p>	<p>Mesure plébiscitée par les exploitants et efficace sur certains secteurs d'un point de vue environnemental. Prise en compte des surcoûts engendrés par la mise en place de cette MAEt</p>	<p>Prise de conscience des enjeux environnementaux et du fait que les éleveurs peuvent prendre part à la gestion des écosystèmes, en concertation</p>	<p>Certains agriculteurs seraient prêts à mettre en place un plan de gestion leur permettant d'enregistrer leurs pratiques de manière plus précise</p> <p>En parallèle des contractualisations en MAEt, un plan de gestion</p>	<p>Mesure constituée de deux engagements unitaires qui disparaissent de la nouvelle programmation, à savoir Herbe 02 'Limitation de la fertilisation' et Herbe 05 'Retard de fauche et de pâturage'. Pour aller plus loin dans la prise en compte des enjeux environnementaux, il est proposé de nouvelles mesures :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Retard de fauche cumulé à une absence totale de fertilisation ; - Maintien de la richesse floristique ; - Gestion pastorale extensive ; - Entretien de ripisylves.
<p>MAEt « Gestion extensive et tardive des prairies » (14/07) <i>Herbe 02 + Herbe 05</i></p>	<p>9,35 ha</p>	<p>Maintien voire changement ponctuel des pratiques</p>	<p>Mesure plus contraignante en terme environnemental mais avec un manque à gagner par toujours compensé</p>	<p>Nécessité de poursuivre cette incitation à la conversion dans un espace humide aussi sensible</p>	<p>hydraulique a été lancé pour répondre aux attentes des agriculteurs quant à l'entretien des fossés.</p>	<p>Cette mesure proposée lors de l'ancienne programmation avait été contractualisée par un exploitant et avait permis la remise en herbe d'une surface non négligeable. Pour inciter la conversion de terres en surfaces en herbe, face à un risque de céréalisation et d'intensification des pratiques, cette mesure est de nouveau proposée à la contractualisation.</p>
<p>MAEt « Conversion des terres en couvert herbacé » <i>Couvert 06</i></p>	<p>1,33 ha</p>	<p>Changement de pratiques</p>	<p>Prise de conscience des enjeux environnementaux liée à la préservation des zones humides. Importance de la mesure dans un espace humide soumis à un risque de céréalisation non négligeable</p>	<p>Nécessité de poursuivre cette incitation à la conversion dans un espace humide aussi sensible</p>	<p>hydraulique a été lancé pour répondre aux attentes des agriculteurs quant à l'entretien des fossés.</p>	<p>Cette mesure proposée lors de l'ancienne programmation avait été contractualisée par un exploitant et avait permis la remise en herbe d'une surface non négligeable. Pour inciter la conversion de terres en surfaces en herbe, face à un risque de céréalisation et d'intensification des pratiques, cette mesure est de nouveau proposée à la contractualisation.</p>
Prairies fleuries						
<p>MAEt « Maintien de la richesse floristique » <i>Herbe 07</i></p>	<p>650 ha</p>	<p>Conforter les pratiques extensives dans la durée.</p>	<p>Maintien des milieux</p>	<p>Prise en compte du lien entre les démarches agro-environnementales et la qualité des produits</p>	<p>Cette mesure à permis l'incitation d'une dynamique forte autour de la biodiversité</p>	<p>Les agriculteurs engagés dans cette démarche souhaitent poursuivre pour mettre en avant leurs pratiques et faire le lien avec les produits locaux proposés.</p>

Tableau n° 3 : Liste des espèces animales et végétales d'intérêt communautaire (Annexe II DHFF) – Hauts de Chartreuse

TAXON	Espèces d'intérêt communautaire	Code N2000	Population	Etat de conservation	Enjeu de conservation
Coléoptère	Rosalie des Alpes* <i>Rosalia alpina</i>	1087*	Peu connue	NC	Faible
Mammifères	Grand rhinolophe <i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	1304	Peu connue	NC	Faible
	Petit rhinolophe <i>Rhinolophus hipposideros</i>	1303			
	Grand murin <i>Myotis myotis</i>	1324			
	Murin de Bechstein <i>Myotis bechsteinii</i>	1323			
	Barbastelle <i>Batbastella barbastellus</i>	1308			
Buxbaumiacées	Buxbaumie verte <i>Buxbaumia viridis</i>	1386	Peu connue	NC	Modéré
Orchidées	Sabot de Vénus <i>Cypripedium calceolus</i>	1902	Importante	Bon	Faible
Apiacées	Panicaut des Alpes <i>Eryngium alpinum</i>	1604	Faible Quelques individus	NC	Fort

NC : Non Connu

Annexe 5

Tableau n° 4 : Liste des habitats naturels d'intérêt communautaire (Annexe I DHFF) – Hauts de Chartreuse

Habitats naturels d'intérêt communautaire (*Habitats prioritaires)	Code N2000	Surface (ha)	Etat de conservation	Enjeu de conservation
Eaux oligotrophes très peu minéralisées	3110	0.1	Moyen	Fort
Landes alpines et subalpines calcaires	4060	35	Bon	Fort
Pelouses alpines calcaires	6170	882	Bon	Modéré
Mégaphorbiaies eutrophes	6430	41	Bon	Faible
Prairies de fauche de montagne	6520	18	Bon	Modéré
Sources pétrifiantes avec formation de tuf*	7220*	NS	Bon	Faible
Bas-marais alcalin / Prairies à Molinie sur calcaire et argile	7230 / 6410	0.6	Bon	Fort
Eboulis eutriques et thermophiles des Alpes	8120 / 8130	193	Bon	Modéré
Végétation chasmophytique des pentes rocheuses	8210	331	Bon	Faible
Pavements calcaires	8240	236	Bon	Faible
Grottes non exploitées par le tourisme	8310	NS	Moyen	Faible
Hêtraies acidiclinales	9110	24	Mauvais	Fort
Hêtraies neutroclinales	9130	530	Mauvais	Fort
Hêtraies subalpines	9140	105	Mauvais	Fort
Hêtraies calcicoles	9150	41	Mauvais	Fort
Erablaies de ravins*	9180*	40	Bon	Modéré
Pessières subalpines acidophiles	9410	617	Bon	Modéré
Forêts de pins à crochets*	9430*	547	Bon	Faible
Habitats d'intérêt communautaire		3640.7 ha (dont 587 ha sont prioritaires)		

NS : Non Significatif

Annexe 5

Tableau n° 5 : Liste des espèces animales et végétales d'intérêt communautaire (Annexe II DHFF) – Charmant Som

TAXON	Espèces d'intérêt communautaire	Code N2000	Population	Etat de conservation	Enjeu de conservation
Coléoptère	Rosalie des Alpes* <i>Rosalia alpina</i>	1087*	Importante	Bon	Faible
Mammifères	Loup* <i>Canis lupus</i>	1352*	Non cité dans le 1 ^{er} DOCOB	NC	Faible
	Lynx <i>Lynx lynx</i>	1361	Non cité dans le 1 ^{er} DOCOB	NC	Faible
Rosacées	Potentille du Dauphiné <i>Potentilla delphinensis</i>	1534	Station très localisée (30 m ²) Recouvrement stable	Bon	Fort
Buxbaumiacées	Buxbaumie verte <i>Buxbaumia viridis</i>	1386	Importante	Très bon	Modéré
Orchidées	Sabot de Vénus <i>Cypripedium calceolus</i>	1902	Disparue	Disparue à la Porte de l'Enclos Autres stations non retrouvées	Faible

NC : Non Connu

Annexe 5

Tableau n° 6 : Liste des habitats naturels d'intérêt communautaire (Annexe I DHFF) – Charmant Som

Habitats naturels d'intérêt communautaire (*Habitats prioritaires)	Code N2000	Surface (ha)	Etat de conservation	Enjeu de conservation
Eaux calcaires avec végétation	3140	0.5	Bon	Faible
Cours d'eau intermittents	3290	1.4	Bon	Faible
Landes subalpines	4060	8.5	Bon	Faible
Pelouses calcaires	6170	126.3	Bon	Fort
Pelouses calcaires semi-sèches à Brome érigé	6210	1.92	Bon	Modéré
Prairies hautes et ourlets herbacés pré-forestiers des lisières et clairières	6430	23.76	Bon	Modéré
Prairies maigres de fauche	6510	2	Bon	Faible
Prairies de fauche de montagne	6520	6.66	Bon	Faible
Bas-marais	7230	0.03	Moyen	Fort
Eboulis calcaires	8120	37.88	Bon	Fort
Eboulis médio-européens calcaires	8160*	0.49	Bon	Faible
Végétation des pentes rocheuses	8210	53.34	Bon	Faible
Grottes	8310	0.08	Bon	Faible
Tourbières boisées à épicéas	91D0*	0.15	Bon	Fort
Hêtraies acidoclines à Luzule	9110	15.84	Bon	Modéré
Hêtraies neutroclines à Aspérule	9130	1302.76	Bon	Fort
Hêtraies subalpines	9140	33.38	Bon	Fort
Hêtraies calcicoles à Sesslerie	9150	45.54	Bon	Fort
Erablaies de ravins*	9180*	79.10	Bon	Fort
Pessières sur lapiaz	9410	439.82	Bon	Fort
Forêts de pins à crochets*	9430*	9.49	Bon	Fort
Habitats d'intérêt communautaire		2188.94 ha (dont 89.23 ha sont prioritaires)		

Annexe 6

Tableau n° 1 : Liste des espèces animales d'intérêt communautaire (Annexe II DHFF) – Hérétang

TAXON	Espèces d'intérêt communautaire	Code N2000	Population	Etat de conservation	Enjeu de conservation
Lépidoptères (Papillons)	Cuivré des marais <i>Lycaena dispar</i>	1060	7 stations 1 à 7 individus max	NC	NC
	Azurée de la Sanguisorbe <i>Maculinea teleius</i>	6177	NC		
	Azuré des paluds <i>Maculinea nausithous</i>	1061			
	Damier de la Succise <i>Euphydryas aurinia</i>	1065			
	Laineuse du Prunellier <i>Eriogaster catax</i>	1074			
	Ecaille chinée* <i>Euplagia quadripunctaria</i>	1078*			
Odonates (Demoiselle)	Agrion de Mercure <i>Coenagrion mercuriale</i>	1044			
Poissons	Chabot <i>Cottus gobio</i>	1163			
Orchidées	Liparis de Loesel <i>Liparis loeselii</i>	1903			

NC = Non Connu

Les espèces listées dans le tableau n° 1 sont celles du document d'objectifs du site. Cependant, sachant que ce DOCOB a été validé en 2008, il devra faire l'objet d'une réactualisation afin de vérifier la présence de ces espèces et prospecter si d'autres espèces peuvent être inscrites au document.

De plus, certaines espèces, l'Azuré du Serpolet et le Sphinx de l'Epilobe, sont inscrites comme espèces d'intérêt communautaire dans le DOCOB. Pourtant, elles n'apparaissent pas dans l'annexe II de la Directive Habitats, Faune, Flore mais dans l'annexe IV, relative à la mise en place de mesures de protection stricte de ces espèces (interdire leur destruction, le dérangement ou encore la détérioration de leurs habitats) par les Etats membres ; ce ne sont pas des espèces dites d'intérêt communautaire.

Annexe 6

Tableau n° 2 : Liste des habitats naturels d'intérêt communautaire (Annexe I DHFF) - Herrétang

Habitats naturels d'intérêt communautaire (*Habitats prioritaires)	Code N2000	Surface	Etat de conservation	Enjeu de conservation
Gazons des berges tourbeuses à eau peu profonde	3130	1.07	NC	NC
Eaux oligo-mésotrophes calcaires avec végétation benthique à <i>Chara spp.</i>	3140	0.18		
Prairies à Molinie sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux	6410	11.3		
Mégaphorbiaies riveraines à Pétasites	6430	1.07		
Roselières à marisque (<i>Cladium mariscus</i>) du bord des eaux et espèces du <i>Caricion davallianae</i>*	7210*	1.09	En déclin régionalement	
Tourbière basse à Laïche de Daval	7230	1.22	NC	
Bois alluviaux à Aulne glutineux et Frêne élevé des rivières à eau lente*	91E0*	13.19		
Bois alluviaux à Aulne glutineux et Frêne élevé des rivières à eau lente, prairies à Molinie et rivière sèche	91E0 x 6410	4.26		
Habitats d'intérêt communautaire		33.38 ha (dont 14.28 ha sont prioritaires)		

NC = Non Connu

A l'heure actuelle, l'inventaire a été réalisé différemment sur les deux rives de l'Herrétang (visite terrain en rive gauche et inventaire exhaustif en rive droite). Ce tableau nous montre bien que seulement 34 ha ont été répertoriés sur les 209 ha du site. Des prospections approfondies, concernant les espèces et habitats de la Directive, sont à mener dans le cadre de la réactualisation du document d'objectifs.

Le document d'objectifs du site Natura 2000 « Marais-tourbières de l'Herrétang » devra faire l'objet d'une réactualisation au plus vite.

Annexe 7

Tableau n°7 : Liste des espèces d'intérêt communautaire (Annexe II DHFF) – Guiers Vif

TAXON	Espèces d'intérêt communautaire	Code N2000	Population	Etat de conservation	Enjeu de conservation
Amphibiens	Sonneur à ventre jaune <i>Bombina variegata</i>	1193	NC	Bon	NC
Coléoptères	Lucane cerf-volant <i>Lucanus cervus</i>	1083	NC	Bon	
	Grand capricorne <i>Cerambyx cerdo</i>	1088		Bon	
Lépidoptères	Azuré de la Sanguisorbe <i>Phengaris teleius</i>	6177	NC	Bon	
	Azuré des paluds <i>Phengaris nausithous</i>	6179		Bon	
	Cuivré des marais <i>Lycaena dispar</i>	1060		Bon	
	Damier de la succise <i>Euphydryas aurinia</i>	1065		Moyen	
Odonate	Agrion de Mercure <i>Coenagrion mercuriale</i>	1044	NC	NC	
Mammifères	Barbastelle <i>Batbastella barbastellus</i>	1308	NC	NC	
	Rhinolophe euryale <i>Rhinolophus euryale</i>	1305			
	Grand rhinolophe <i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	1304			
	Petit rhinolophe <i>Rhinolophus hipposideros</i>	1303			
	Grand murin <i>Myotis myotis</i>	1324			
	Murin de Bechstein <i>Myotis bechsteinii</i>	1323			
Poissons	Lamproie de Planer <i>Lampetra planeri</i>	1096	NC	Bon	
	Chabot commun <i>Cottus gobio</i>	1163		Bon	
Crustacées	Ecrevisse à pieds blancs <i>Austropotamobius pallipes</i>	1092	NC	Bon	
Orchidées	Liparis de Loesel <i>Liparis loeselii</i>	1903	NC	Bon	

NC = Non Connu

Annexe 7

Tableau n°8 : Liste des habitats naturels d'intérêt communautaire (Annexe I DHFF) – Guiers Vif

Habitats naturels d'intérêt communautaire (*Habitats prioritaires)	Code N2000	Surface (ha)	Etat de conservation	Enjeu de conservation
Eaux calcaires avec végétation	3140	31.56	Bon	NC
Lacs eutrophes naturels	3150	631.2	Bon	
Formations stables xérothermophiles	5110	473.4	Très bon	
Formations à <i>Juniperus communis</i> sur landes ou pelouses calcaires	5130	31.56	Bon	
Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires	6210	31.56	Bon	
Prairies à <i>Molinia</i> sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux	6410	31.56	Bon	
Marais calcaires à <i>Cladium mariscus</i>*	7210*	94.68	Bon	
Sources pétifiantes avec formation de tuf*	7220*	31.56	Bon	
Tourbières basses alcalines	7230	31.56	Bon	
Végétation chasmophytique des pentes rocheuses	8210	63.12	Très bon	
Pavements calcaires	8310	31.56	Très bon	
Forêts de pentes, éboulis ou ravins*	9180*	31.56	NC	
Habitats d'intérêt communautaire		1514.88 ha (dont 157.8 ha sont prioritaires)		

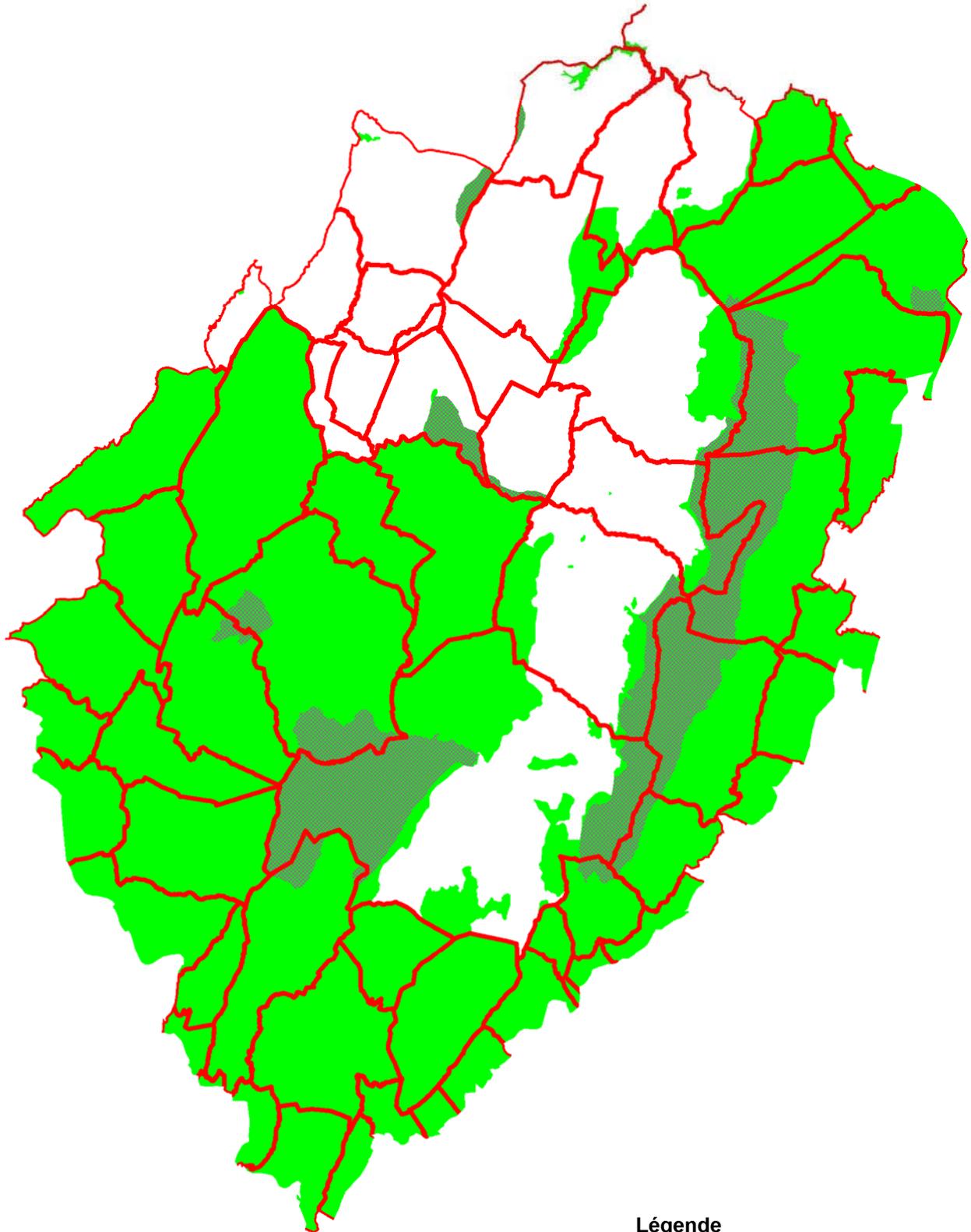
NC = Non Connu

Les tableaux listent les espèces et habitats du site Natura 2000 « Réseau de zones humides, pelouses, landes et falaises de l'avant pays savoyard » dans sa globalité, et non sur la partie « Guiers Vif » présente en Chartreuse.



PDRR Biodiversité 2014-2020 Dans le Parc naturel régional de Chartreuse

0 4 Kilomètres



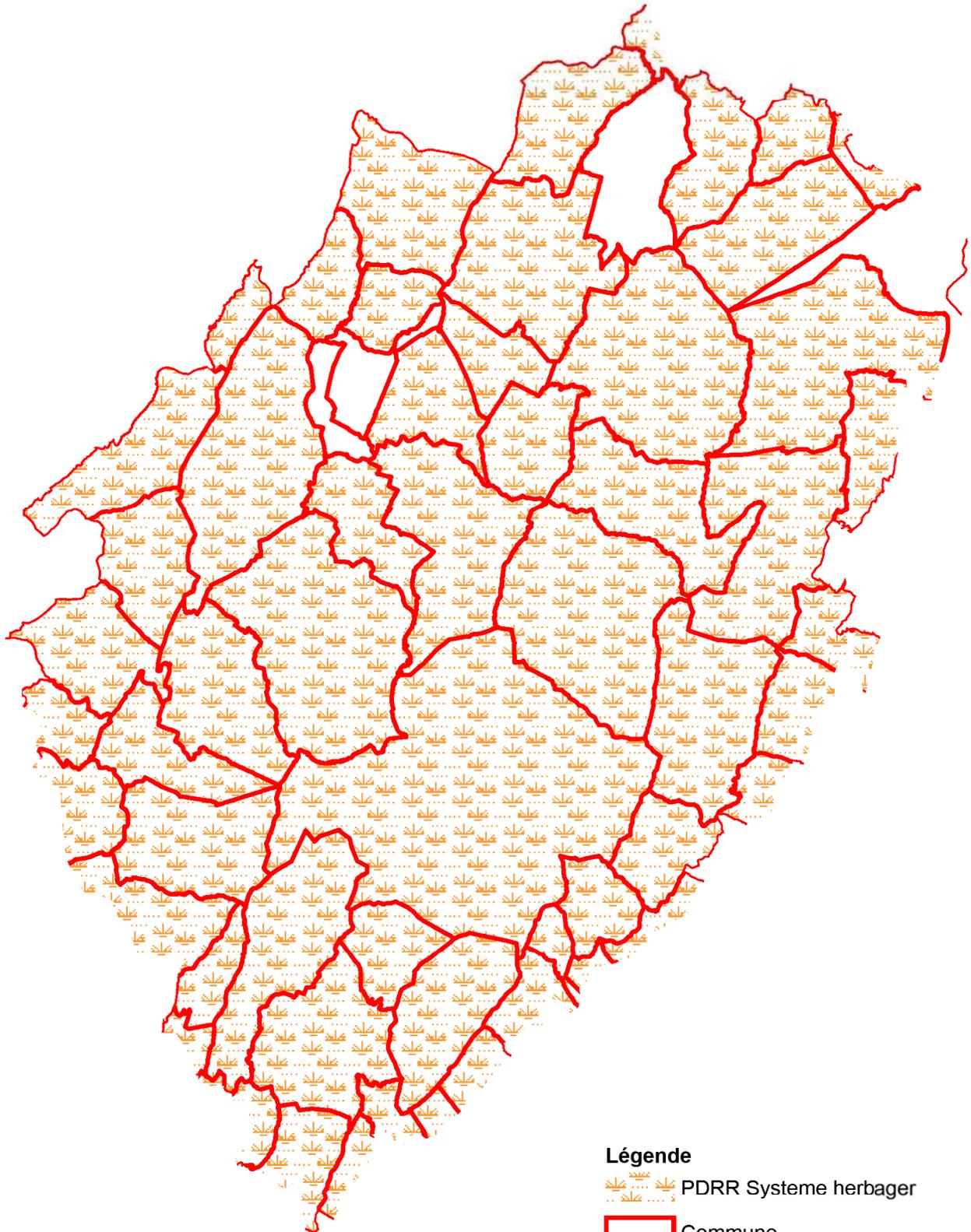
Légende

-  Natura 2000
-  PDRR Biodiversité
-  Commune



PDRR Systeme herbager 2014-2020 Dans le Parc naturel régional de Chartreuse

0 4 Kilomètres



Légende

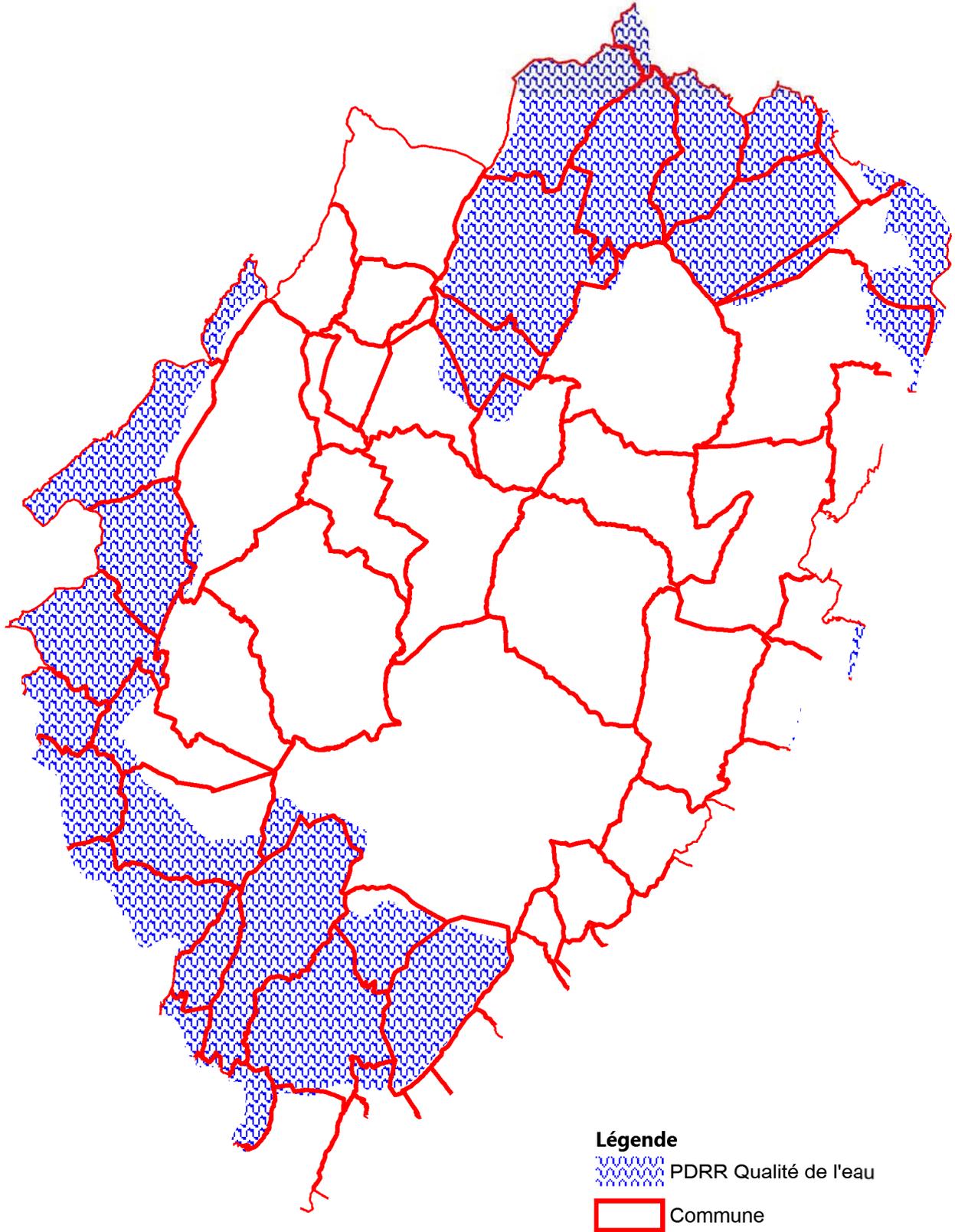
 PDRR Systeme herbager

 Commune



PDRR Qualité de l'eau 2014-2020 Dans le Parc naturel régional de Chartreuse

0 4 Kilomètres





Projet Stratégique Agricole et de Développement Rural de Chartreuse



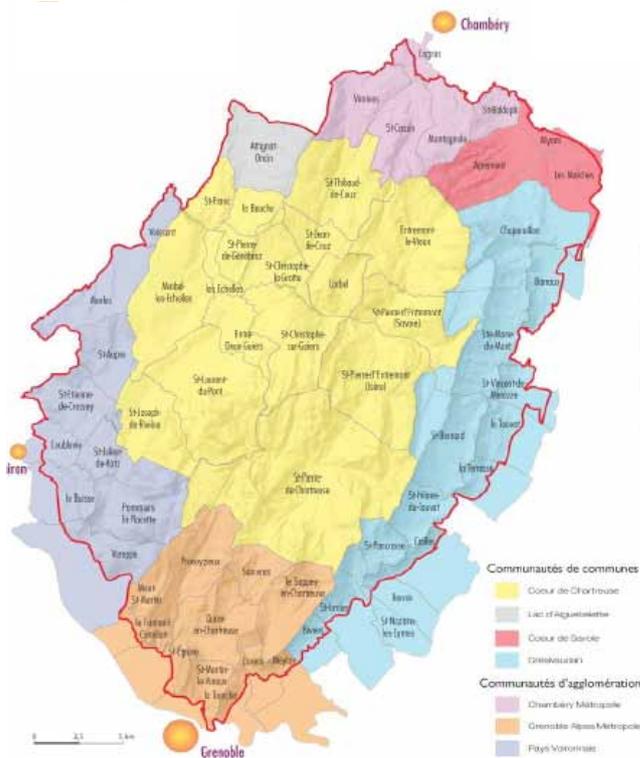
Synthèse



Le périmètre du PSADER de Chartreuse

Le premier Projet Stratégique Agricole et de Développement Rural (PSADER) entre la Région Rhône-Alpes et le Parc naturel régional (PNR) de Chartreuse a été engagé en 2010 et se terminera en 2015. Établi sur l'ensemble du périmètre du Parc, ce programme est le volet agricole, forestier et de développement rural du Contrat de Parc. L'élaboration d'un nouveau PSADER a fait l'objet d'une actualisation du diagnostic établi en 2010. Le bilan du PSADER précédent et la concertation conduite avec les acteurs concernés ont permis de dégager des enjeux communs à l'agriculture, au pastoralisme et à la forêt pour la Chartreuse.

Le périmètre retenu pour la candidature PSADER 2016-20 porte sur les 60 communes du Parc naturel régional de Chartreuse.



Les enjeux du territoire de Chartreuse

- **Un territoire de moyenne montagne sous l'influence de pôles urbains de proximité**, confronté à une nécessité accrue de coopération avec l'ensemble des EPCI, internes ou externes au massif, pour porter ses enjeux et mettre en œuvre son projet ;
- **Un territoire attractif et à l'identité affirmée**, générant un fort développement démographique qui pose des problèmes d'emploi, de mobilité, d'accès aux services et de cohésion sociale, et dont les ressources sont soumises à des pressions multiples (urbanisation, fermeture des paysages, fréquentation des sites fragiles...);
- **Un dynamisme économique**, au plan local, appuyé sur une valorisation des ressources du massif et de ses atouts par des filières agricole, bois, et touristique fragiles et en recherche de nouveaux « modèles » de développement ;

Une agriculture de petites exploitations avec une orientation forte vers les circuits courts

Les productions agricoles sont diversifiées à l'échelle du massif, entre viticulture en combe de Savoie, élevage en cœur de massif, et grandes cultures dans les piémonts. **L'élevage, en particulier l'élevage laitier, valorise près de 70 % d'une SAU dominée par l'herbe.**

La baisse du nombre d'exploitations agricoles se poursuit au rythme de 37 disparitions par an, particulièrement en polyculture élevage et bovins lait. La main d'œuvre totale (823 UTA) concerne 2800 personnes, dont 1600 salariés occasionnels, suit la même tendance.

Le foncier agricole sur les zones de piémonts disparaît au rythme de 75ha/an pour laisser place à l'urbanisation. Au cœur du massif, mais également sur la frange du pays voironnais, les espaces naturels et forestiers progressent sur les espaces agricoles, conséquence d'une certaine déprise agricole, particulièrement sur les parcelles les plus pentues (espaces pastoraux des zones intermédiaires). L'émiettement du foncier agricole privé facilite ces phénomènes .

Le tissu agricole reste marqué par des structures individuelles de petite taille (27ha en moyenne contre 41ha dans le Vercors et 55 ha au plan national). Malgré leur agrandissement, qui reste très limité en cœur de massif en raison des contraintes du milieu, 3 fermes sur 4 peuvent être qualifiées de « petites exploitations ».

Dans ce contexte, les exploitations de Chartreuse font preuve de dynamisme et génèrent de la valeur ajoutée grâce à un recours massif aux circuits courts (42 % des exploitations contre 33 % au niveau régional). Cette stratégie économique tirée par les bassins de consommation environnants s'appuie sur une palette de productions diversifiées et de qualité, qui compense l'absence de « produit phare » sur le territoire. Elle permet de conserver une dynamique d'installations active (estimée à 20/an), alimentée par les installations hors cadre familial. Pour autant, celle-ci ne permet pas d'éviter le vieillissement de la population agricole, et le renouvellement futur des exploitations reste un problème majeur pour le territoire. Avec la disparition des quotas, la situation du secteur laitier mérite une attention toute particulière, tant pour la Coopérative laitière des Entremonts que pour le lait industriel.

Une filière bois fragile en structuration et en recherche de différenciation

La forêt tient une place majeure sur le territoire de Chartreuse dont elle occupe plus de 60% de la surface avec près de 46 000 ha. La forêt de Chartreuse est essentiellement constituée de futaie irrégulière, dominée par le résineux en cœur de massif. Sa production naturelle est estimée à 160 000 m³/an dont la moitié est coupée chaque année. La desserte forestière reste encore à développer, beaucoup de zones restant encore très peu desservies et la mobilisation du bois impossible dans certains secteurs.

La forêt publique est bien représentée en Chartreuse (45 %). En forêt privée, le morcellement du foncier reste un obstacle à la gestion forestière (1,49 ha par propriétaire en moyenne contre 2,9 en Rhône-Alpes, taille moyenne des parcelles de 0,4 ha). Les deux groupements de sylviculteurs d'Isère et Savoie comptent environ 600 adhérents pour près de 7 000 ha de forêt.

La forêt fait partie de l'histoire du massif de Chartreuse et a toujours aujourd'hui une place dans ses activités économiques, la filière forêt/bois représentant 350 emplois directs. Neuf scieries encore en activité assurent le lien entre ressource locale et utilisateurs finaux, mais leur taille modeste et les difficultés de succession rendent leur projection dans l'avenir difficile. Le climat de montagne, l'altitude et la nature des sols sont des conditions favorables à une croissance importante de la forêt (jusqu'à 7,2 m³/ha/an) et à une production de bois de qualité (fort diamètre moyen des conifères, hauteur et rectitude des arbres). Cette spécificité a permis le lancement d'une démarche d'AOC sur les bois de Chartreuse, aujourd'hui validée par l'INAOC, et dont la phase finale de délimitation de la zone vient d'être lancée. Celle-ci symbolise le projet d'une différenciation du Bois de Chartreuse pour tenter de tirer profit d'un marché bois construction en croissance mais internationalisé et très concurrentiel.

Le Comité Interprofessionnel des Bois de Chartreuse, qui regroupe différents acteurs de la filière forêt bois de Chartreuse, des propriétaires forestiers aux architectes, est porteur de cette démarche. **Dans ce cadre, il dépose parallèlement à ce PSADER un PIDA « Bois de Chartreuse » dont les enjeux sont de réussir la structuration opérationnelle de l'AOC et d'installer durablement les Bois de Chartreuse auprès des élus, prescripteurs et utilisateurs.**

Au-delà de sa fonction productive principale, la forêt a également une fonction récréative importante liée à la proximité des agglomérations. Elle abrite une grande diversité de milieux qui concourent à la biodiversité du territoire, et assure également des fonctions de protection vis-à-vis des risques naturels.

Une démarche concertée pour un projet agro-sylvo-pastoral intégré

Le Parc, l'Association des Agriculteurs de Chartreuse et les deux Chambres d'agriculture ont procédé en 2012 à un important travail de remise à plat de leur coopération, accompagné d'une redéfinition du projet stratégique agricole du massif. De nombreuses réunions ont permis de consolider ces orientations, et un « appel à idées » auprès des professionnels a contribué à identifier des pistes d'actions concrètes. Des enquêtes de terrain auprès des groupements pastoraux ont permis de préciser les problématiques spécifiques au pastoralisme.

Le renouvellement de la charte forestière du territoire a également été l'occasion de plusieurs ateliers de travail entre élus et professionnels. Un travail d'enquêtes directes a également été conduit auprès des acteurs du territoire.

Enfin, les ateliers de préparation du programme LEADER ont permis de situer les problématiques agricoles et forestières dans la stratégie du territoire et de préparer l'articulation indispensable de ces programmes.

L'arbre d'objectifs

L'analyse croisée des forces et faiblesses des secteurs agricoles et forestiers de Chartreuse ont conduit à identifier des enjeux qui leur sont en partie communs, justifiant l'élaboration d'un projet « agro-sylvo-pastoral » intégré pour le Massif de la Chartreuse.

Ce projet, décliné au plan opérationnel à travers les programmes PSADER, PPT, PIDA, PAEc, et LEADER, est structuré autour des enjeux suivants :

Faciliter l'accès aux ressources pour mieux les gérer :

- faire évoluer les conditions de maîtrise et d'exploitation des ressources pour continuer d'assurer leurs fonctions productives, tout en conservant et développant leurs services rendus en lien avec les problématiques d'évolution du climat

Améliorer les outils de travail en lien avec la dimension sociale et l'emploi :

- accompagner le renouvellement et la modernisation du tissu productif, aux niveaux matériel (investissements) et immatériel (développement des compétences, formation), en ciblant les thématiques liées aux conditions de travail, à l'emploi et à la maîtrise de l'énergie

Promouvoir l'ouverture et organiser le lien entre les activités agro-sylvo-pastorales et les habitants de Chartreuse et des territoires voisins :

- ancrer les activités agro sylvo pastorales dans la culture et les modes de consommation des habitants (permanents de Chartreuse, ou visiteurs des régions proches) et de les valoriser au niveau départemental et régional
- favoriser le maillage et l'ouverture des réseaux socioprofessionnels et d'élus, dans et au-delà du territoire, pour susciter l'innovation et faire évoluer les modes de développement

Fiches actions et volumes financiers proposés

Fiche Action	Libellé des dépenses	Montant en euros	Montant Psader	% Psader
1	Gérer une ressource agro-sylvo-pastorale de qualité et développer les services rendus	647 500 €	232 050 €	36 %
2	Moderniser la production et organiser la commercialisation pour améliorer la dimension sociale et l'emploi	710 000 €	237 000 €	33 %
3	Promouvoir l'ouverture et organiser le lien entre les activités agro-sylvo-pastorales et les habitants de Chartreuse et des régions proches	485 000 €	193 500 €	40 %
4	Animer le PSADER et organiser les échanges pour innover	69 000 €	27 600 €	40 %
TOTAL		1 911 500 €	690 150 €	36,1 %

La gouvernance

La gouvernance du prochain PSADER sera étroitement articulée avec les autres procédures animées par le Parc. Un Comité de programmation unique sera mis en place pour les programmes PSADER et LEADER. Le suivi de la mise en œuvre du PSADER au regard de sa stratégie s'appuiera sur les commissions agriculture et forêt du Parc. Le PPT, qui concerne des acteurs différents et qui est soumis à des logiques financières spécifiques, disposera de son propre comité de programmation. Celui-ci délèguera un binôme élu - technicien au comité de programmation LEADER afin d'assurer l'échange et la cohérence entre ces programmes. De même, le CIBC, porteur du projet PIDA Bois de Chartreuse, nommera un représentant qui sera invité dans le comité de programmation unique.





Plan Pastoral Territorial de Chartreuse

Synthèse

Le 1er Plan Pastoral Territorial de Chartreuse 2010- 2015 se termine. L'élaboration d'un nouveau PPT porté par le Parc naturel régional de Chartreuse a fait l'objet d'un diagnostic qui a permis une forte concertation des acteurs du territoire et de dégager les enjeux du pastoralisme du territoire.

Le Périmètre du PPT de Chartreuse

Le périmètre retenu pour l'élaboration de cette candidature est celui du Parc naturel régional de Chartreuse dans son ensemble. A l'intérieur de celui ci, les résultats de la nouvelle enquête pastorale, ont permis de définir précisément les zones d'interventions et les problématiques de travail du pastoralisme. L'identification de nombreuses zones pastorales a complété le travail déjà engagé lors de la candidature précédente sur les zones intermédiaires.



Les espaces pastoraux de Chartreuse

Les alpages

Les alpages (Unités Pastorales) représentent plus de 3 680 ha sur le territoire de Chartreuse et plus de 5 000 animaux. Ils sont essentiels pour le maintien de l'activité pastorale et donc de l'activité agricole des éleveurs qui incluent les ressources pastorales dans les volumes fourragers nécessaires à l'alimentation des troupeaux.

La surface des alpages en zone Natura 2000 représente 2 330 ha, soit la majorité des alpages de Chartreuse. Environ 800 bovins ainsi que 2 900 ovins pâturent l'ensemble de ces alpages.

L'orientation principale des alpages du territoire reste l'élevage des bovins mais il est toutefois à noter l'importance des alpages mixtes : les alpages de Chartreuse peuvent en effet accueillir à la fois des troupeaux ovins et bovins. D'autre part, il n'existe plus qu'un seul alpage laitier avec transformation sur place : le Charmant Som, situé en Isère en zone Natura 2000. Le maintien de cette activité laitière avec transformation sur place est un enjeu important pour le territoire de Chartreuse.

Par rapport à d'autres territoires du massif Alpin, les animaux ont une provenance très locale. Ils sont en très grande majorité issus des départements de l'Isère et de la Savoie, du massif de Chartreuse, et parfois même de la commune sur laquelle est situé l'alpage.

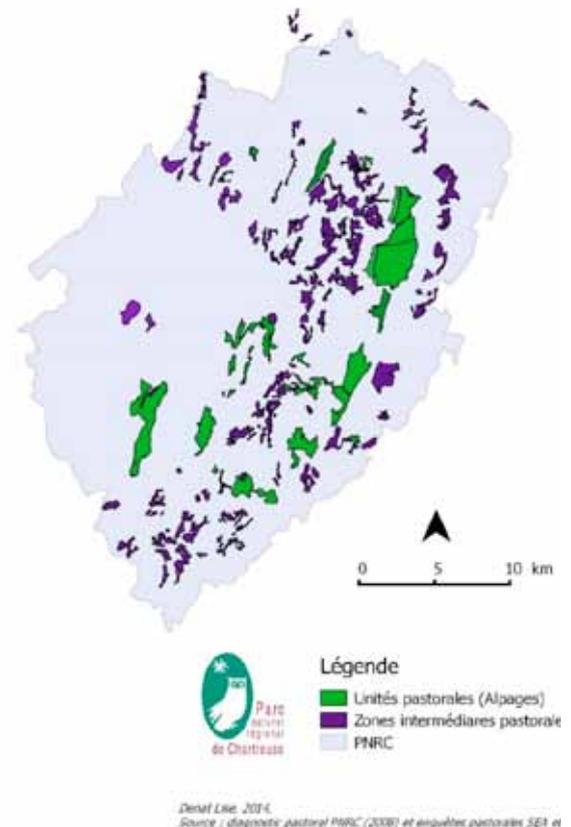
Les Groupements Pastoraux sont les structures de gestion des alpages les plus représentées en Chartreuse, ils sont au nombre de 10 et regroupent environ 70 éleveurs.

L'emploi de bergers s'est beaucoup développé sur le massif entre 1996 et 2013, 7 groupements pastoraux sur 10 emploient des bergers à temps complet ou à mi-temps ce qui est supérieur aux autres territoires de l'Isère (Source : FAI 2014).

L'ensemble des alpages de Chartreuse est assez bien fourni en chalets d'alpages.

Des équipements pour améliorer l'accès à l'eau ont été réalisés dans les derniers programmes mais demandent encore à être confortés. Les parcs de contention et quais de déchargement nécessaires pour le travail des éleveurs et bergers en toute sécurité n'équipent cependant pas tous les alpages.

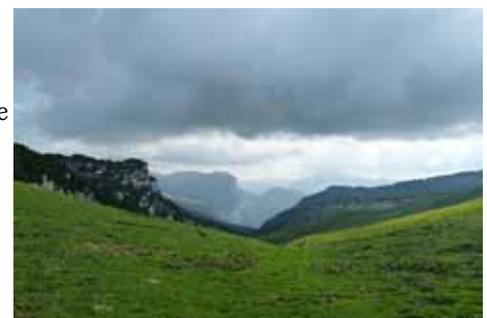
Du fait d'un relief rude et escarpé, le massif de la Chartreuse ne permet pas d'accéder aux alpages facilement. Aujourd'hui, le seul alpage bien desservi est celui du Charmant Som. Pour les autres alpages, l'accès en véhicule motorisé est impossible de fait de la configuration naturelle des lieux et/ou des statuts de protection préexistants, ce qui complique les pratiques des éleveurs, en augmentant les temps de travaux et également leurs coûts.



Les Zones pastorales intermédiaires

Les zones pastorales (ZP) sur le PNRC représentent environ 4 000 ha. Ces zones sont de plus basses altitudes que les alpages et peuvent être utilisées en intersaison ou autres. Ces ZP appelées aussi « secteurs intermédiaires », sont plus difficiles à identifier de par leur morcellement important. Ces zones n'ont jamais été exploitées ni gérées de manière uniforme car de nombreux éleveurs individuels les utilisent. Elles constituent un réservoir de fourrage primordiale pour les exploitations ainsi qu'une grande biodiversité. Soumises à une forte dynamique ligneuse ces zones constituées de pré bois de pelouses sèches et de prairies productives doivent faire l'objet d'une grande attention et d'un appui prononcé.

L'enjeu environnemental et l'enjeu productif via l'activité agricole doivent cohabiter sur le massif de Chartreuse. Cependant, l'activité pastorale menée de manière extensive, est nécessaire au maintien d'un milieu ouvert et donc à la conservation de la biodiversité. Il semble alors nécessaire que les différents acteurs puissent travailler ensemble, de manière concertée, pour réfléchir à la gestion de ces espaces et permettre la cohabitation des multiples enjeux.



Enjeux et gouvernance

Enjeux

L'élaboration du PPT s'est accompagnée d'un important travail de **concertation avec les acteurs du pastoralisme**. Cette concertation s'est appuyée sur des enquêtes de terrain, des réunions d'informations et sur les échanges entretenus dans le cadre du Comité de pilotage. Ces réflexions ont permis de préciser, valider, enrichir l'analyse des différentes données pastorales du territoire.

Le **PNR** de Chartreuse a défini un projet global "agro - sylvo - pastoral", afin de définir une stratégie en vue de l'élaboration des différents programmes de développement agricoles et forestiers. Le futur PPT du territoire de Chartreuse est ainsi étroitement articulé avec les différentes procédures (PSADER et LEADER) , dont les objectifs et fiches actions ont été élaborées simultanément.

	Unités pastorales	Zones pastorales
Connaissances	Evolution climatique, agrienvironnement	Situations foncières, enjeux agro pastoraux
Infrastructures	Amélioration des équipements (eau, contention, accès)	Structuration collective, gestion foncière, mutualisation des aménagements
Emploi	Sécurisation des bergers : logement en alpage, pluriactivité	
Patrimoines naturels et paysagers	Cohérence avec enjeux de biodiversité dans le cadre des documents de gestion (RN, N2000) Enjeu tetras lyre	Lutte contre l'enfrichement, maintien des lisières Enjeu pelouses sèches
Activités de loisirs	Hébergements en altitude Accueil sensibilisation et pédagogie. Valorisation de produits	
	Cohabitation des usages : information et sensibilisation ; équipements adaptés (franchissement,...)	

Gouvernance

Conformément aux missions générales qui lui sont dévolues par la loi, le Parc naturel régional de Chartreuse doit concilier le développement économique et social du territoire avec la préservation de l'environnement et des paysages. Dans ce cadre, **le Parc s'est porté opérateur des principaux espaces soumis à réglementation environnementale sur son périmètre** : Réserve Naturelle des Hauts de Chartreuse ; sites Natura 2000 des Hauts de Chartreuse, du Charman Som et des gorges du Guiers Mort, et des tourbières de l'Herretang ; Espace naturel sensible du col du Coq. Ces sites naturels étant porteurs d'activités pastorales, et considérant l'importance du domaine pastoral pour l'équilibre économique des exploitations d'élevage, les élus du Parc ont décidé que celui ci devait être porteur du Plan Pastoral Territorial afin d'assurer la mise en cohérence des fonctions économiques, environnementales et paysagères de ces espaces.

Pour faire vivre le PPT, le Parc s'appuie sur un comité de pilotage qui, au cours de la première procédure, a joué un rôle d'analyse et de médiation de tout premier ordre. Cette instance est composée du Conseil Régional Rhône Alpes, des services de l'Etat, des Conseils généraux de l'Isère et de la Savoie, d'élus des collectivités locales, d'éleveurs, d'Associations Foncières Pastorales (AFP), de Groupements Pastoraux (GP), d'associations environnementales, des Chambres d'agriculture, de l'Association des Agriculteurs de Chartreuse (AAC), des services techniques pastoraux, de représentants du milieu forestier et de techniciens des différentes missions du Parc. Ce Comité de Pilotage recueille les projets puis les soumet pour validation. Il est également force de proposition et tous les sujets liés au pastoralisme y sont abordés. Il se réunit 1 à 2 fois par an. Par ailleurs, cette instance a permis de soulever et désarmer des situations de blocages entre les différents utilisateurs de l'espace pastoral. Ainsi, une **"dynamique de confiance"** s'est installée au fil des rencontres et devra être poursuivie au cours du prochain PPT.

Objectifs et budget

Arbre d'objectif

Les objectifs opérationnels du PPT issus de projet "agro sylvo pastoral" sont les suivants :

1. "Faciliter l'accès à la ressource productive pour mieux la gérer"

Améliorer l'accès, la gestion et la connaissance des ressources pastorales de Chartreuse.

2. "Améliorer les outils et les conditions de travail en lien avec la dimension sociale et l'emploi"

Améliorer les outils de production et de gestion

3. "Promouvoir le lien entre les activités Agro Sylvo Pastorales et les habitants de la Chartreuse et des régions proches"

Organiser, valoriser, sensibiliser sur les espaces pastoraux de Chartreuse

4. "Partager et échanger autour du pastoralisme en Chartreuse"

Animer des espaces et moments de concertation

Budget

Libellé	Nature d'impenses	Coût €	Taux Région %	Montant PPT en €
Action 1	Gérer la ressource Agro-Sylvo pastorales de qualité et développer les services rendus			
Améliorer l'accès à la ressource Aménagement de sentiers et de chemins d'accès aux espaces pastoraux. Adduction d'eau pour logement des Bergers. Amélioration des abreuvements des animaux.	I	70000	35	24500
Acquisition de foncier stratégique	I	7000	35	2450
Reconquête de surfaces fourragères Ouverture de milieux suivi de gestion pastorale	I	25000	35	8750
Améliorer les connaissances Diagnostics des zones pastorales, télédétection et cartographie	F	40000	40	16000
Création de structures collectives de gestion acteurs et foncier	F	20000	50	10000
		162000	39	61700
Action 2	Améliorer les outils et conditions de travail en lien avec la dimension sociale et l'emploi			
Construction et/ou rénovation de chalets d'alpage permettant l'accueil des bergers.	I	60000	35	21000
Modernisation des outils de travail (contention, clôtures, parc infirmerie...).	I	50000	35	17500
Création de plateformes de traite	I	20000	35	7000
		130000	35	45500
Action 3	Promouvoir le lien entre les activités pastorales et les habitants et utilisateurs des espaces pastoraux de Chartreuse			
Aménagement multi usages (habergement, passages...)	I	25000	35	8750
Amélioration des connaissances des écosystèmes en lien avec les pratiques pastorales (sangliers, Trétras...)	F	14000	40	5600
Actions et outils de sensibilisation auprès du grand public et des scolaires (panneaux, livrets,...)	I	29000	40	11600
		68000	38	25950
Action 4	Animer le PPT et favoriser la concertation			
Animation par le PNRC	F	19330	60	11598
Appui des services pastoraux 5J/an	F	14125	60	8475
		33455	60	20073
	Total	393 455,00 €	43,00%	153 223,00 €

PARTIE 5 : BUDGET PREVISIONNEL ET PLAN DE FINANCEMENT

volets	actions à nommer de façon précise/ liste à compléter si nécessaire ou à modifier + rappeler référence du paragraphe où le sujet est détaillé Base de calcul du coût journée moyen : 550 €	Année n								Année n+1								
		Estimation nombre de jours/ structures intervenant dans le PAEC				Budget prévisionnel/ structures intervenant dans le PAEC				Estimation nombre de jours/ structures intervenant dans le PAEC				Budget prévisionnel/ structures intervenant dans le PAEC				
		Opérateur : Parc naturel régional de Chartreuse	Chambre agriculture Isère et Savoie	Services pastoraux 38/73	Environnement	Opérateur : Parc naturel régional de Chartreuse	Chambre agriculture Isère et Savoie	Services pastoraux 38/73	Structures Environnement	Opérateur : Parc naturel régional de Chartreuse	Chambre agriculture Isère et Savoie	Services pastoraux 38/73	Structures Environnement	Opérateur : Parc naturel régional de Chartreuse	Chambre agriculture Isère et Savoie	Services pastoraux 38/73	Structures Environnement	
animation du PAEC	préciser nombre de jour pour pilotage, nombre de jours animation auprès des agriculteurs (hors diagnostic et suivi, cf. plus loin)																	
	Animation de la démarche et appui à la contractualisation	30	6	6	6	16500	3300	3300	3300	30	6	6	6	16500	3300	3300	3300	
	Suivi du PAEC, suivi des indicateurs	10	2	2	2	5500	1100	1100	1100	10	2	2	2	5500	1100	1100	1100	
	ss total	40	8	8	8	22000	4400	4400	4400	40	8	8	8	22000	4400	4400	4400	
diagnostics des exploitations	préciser le nombre de diagnostics prévus et si différents selon les années																	
	visite terrain et recueil des données exploitation, élaboration des préconisations rendu du diagnostic + visite agriculteur pour proposition de contrat	20	5	15	10	11000	2750	8250	5500	15	5	3	5	8250	2750	1650	2750	
	ss total	20	5	15	10	11000	2750	8250	5500	15	5	3	5	8250	2750	1650	2750	
suivi des agriculteurs après contractualisation	préciser nombre par année et quelle année																	
		10	2	2		5500	1100	1100	0	10	3	3	2	5500	1650	1650	1100	
	ss total	10	2	2	0	5500	1100	1100	0	10	3	3	2	5500	1650	1650	1100	
sensibilisation, démonstration, communication	préciser modalités et nombre d'actions																	
	Animation de journée technique (gestion des prairies)	1		1		550		550		2		2		1100		1100		
	ss total	1		1		550		550		2		2		1100		1100		
accompagnement PAEC	investissements (préciser nature et nombre)																	
	ss total																	
	formation agriculteurs (préciser nature et nombre)																	
	ss total																	
	autre (à préciser)																	
	ss total																	
Evaluation MI parcours et fin de programme																		
	ss total																	
Total hors contractualisation																		
Total global hors contractualisation																		
objets de contractualisation	(préciser progression annuelle) Une ligne par MAEC mobilisée	nombre contrats envisagés	nombre ha concernés	Nombre de mètre linéaires concernés	Nombre d'unités concernées	Montant total (pour les 5 ans de contrats)				nombre contrats envisagés	nombre ha concernés	Nombre de mètre linéaires concernés	Nombre d'unités concernées	Montant total (pour les 5 ans de contrats)				
	Herbe 09		1536			579 379,20 €												
	SHP Entité Collective		2153			507 589,75 €												
	Herbe_07		996			328 729,80 €												
	Herbe 03 + herbe 06		280			285 622,00 €												
	Herbe 03		29			6 288,65 €												
	Couvert 06		10			14 362,50 €												
	Milieu 01		22			7 700,00 €												
	Ouvert 01		15			18 507,00 €												
	Linea 03			4500		33 750,00 €												
	Linea 04			80		87 512,00 €												
		ss total		5041	4500		1 849 420,90 €											
	total PAEC avec contractualisation																	

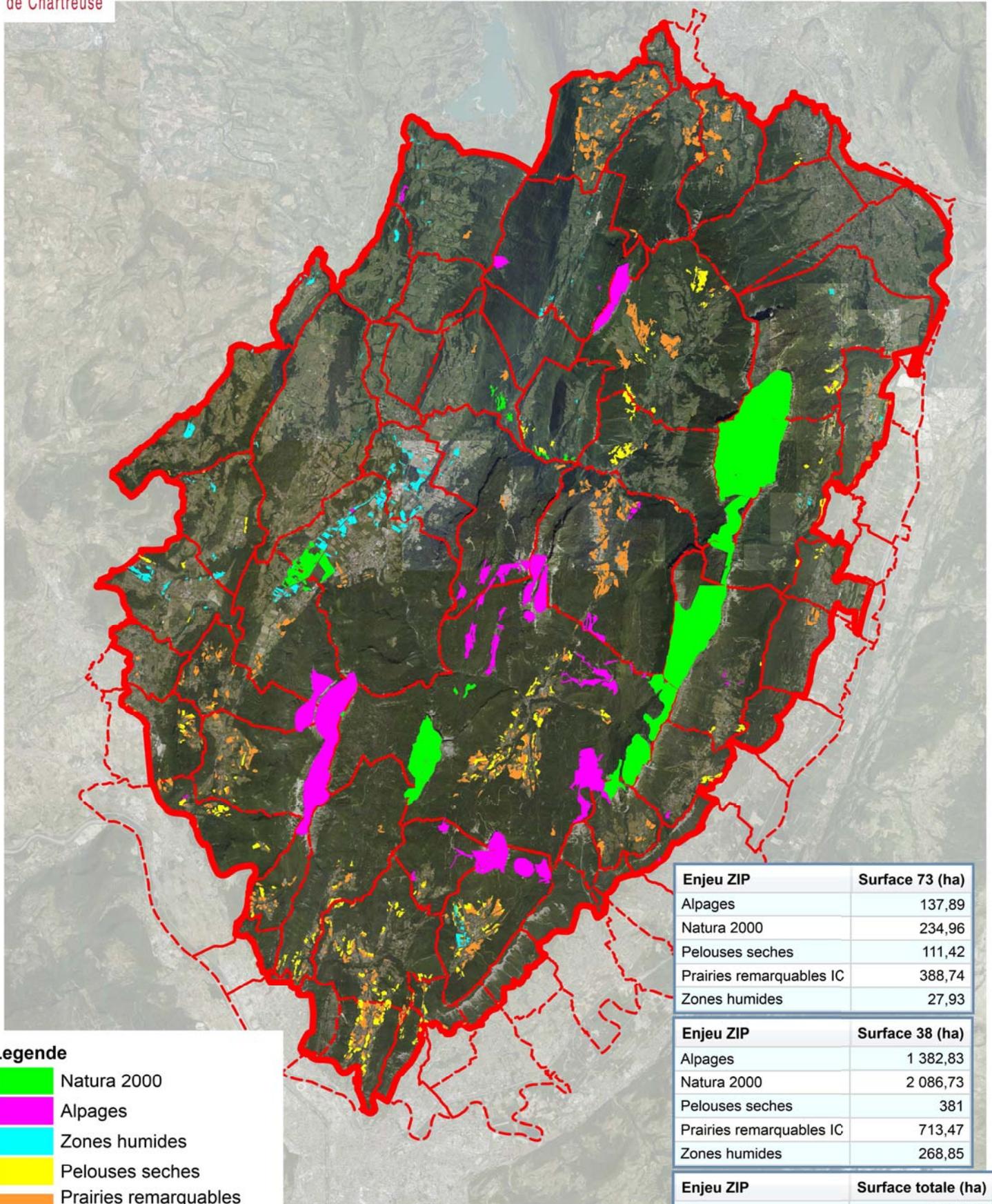
:essaire en tenant compte des libellés proposés (même si ceux-ci peuvent être modifiés)

s structures intervenant dans la mise en œuvre des actions

) indiquer les montants FEADER

Enjeux ZIP et Ilots Pac 2014

0 4 Kilomètres



Enjeu ZIP	Surface 73 (ha)
Alpages	137,89
Natura 2000	234,96
Pelouses seches	111,42
Prairies remarquables IC	388,74
Zones humides	27,93

Enjeu ZIP	Surface 38 (ha)
Alpages	1 382,83
Natura 2000	2 086,73
Pelouses seches	381
Prairies remarquables IC	713,47
Zones humides	268,85

Enjeu ZIP	Surface totale (ha)
Alpages	1 520,72
Natura 2000	2 321,69
Pelouses seches	492,42
Prairies remarquables IC	1 102,21
Zones humides	296,78

Legende

- Natura 2000
- Alpages
- Zones humides
- Pelouses seches
- Prairies remarquables IC
- PNR Chartreuse
- Commune